

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

SÉNÉGAL

**Rapport des services du FMI sur les consultations de 2008 au titre de l'article IV,
la première revue de l'Instrument de soutien à la politique économique,
la demande de dérogation d'un critère d'évaluation
et la modification de critères d'évaluation**

Préparé par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Sharmini Coorey et Adnan Mazarei

Le 30 mai 2008

Discussions. Les discussions ont eu lieu du 26 mars au 9 avril 2008 à Dakar et les 13 et 14 avril 2008 à Washington. Les services ont rencontré le Premier Ministre, M. Soumaré, le Ministre de l'économie et des finances, M. Diop, le Ministre du budget, M. Sar, d'autres ministres, le Directeur national de la BCEAO, M. Sene, et d'autres représentants de l'État ainsi que des représentants du secteur privé, des banques commerciales, des ONG et des partenaires au développement du Sénégal. L'équipe des services était composée de M. Mueller (Chef de mission), M. Lakwijk, M. Roudet (tous du Département Afrique), M^{me} Adenauer (Département des finances publiques) et de M^{me} Mitra (Département de l'élaboration et de l'examen des politiques). M. Segura-Ubiergo, le Représentant résident du FMI, et ses services ont prêté leur concours.

Instrument de soutien à la politique économique (ISPE). Un Instrument de soutien à la politique économique sur trois ans a été approuvé le 2 novembre 2007. Le rapport recommande l'achèvement de la première revue du programme.

Consultations au titre de l'article IV. Les discussions ont porté sur i) les obstacles qui entravent l'accélération de la croissance économique et la réduction de la pauvreté ainsi que la stratégie des autorités en plusieurs volets en vue de mettre en place un nouveau modèle de croissance; ii) la compétitivité extérieure et iii) la viabilité de la politique budgétaire face aux différents risques dans ce domaine.

Document de la série des Questions générales. Les trois chapitres portent sur les sujets suivants : i) le taux de change effectif réel (TCER) et la compétitivité; ii) les différentes options pour réagir aux augmentations des prix alimentaires et énergétiques et iii) les conséquences budgétaires d'un Accord de partenariat économique avec l'UE.

Table des matières	Page
Résumé analytique	4
I. Introduction	5
II. Une croissance économique plus dynamique, mais une hausse préoccupante des prix alimentaires et énergétiques	5
III. L'ISPE — Le programme a bien démarré malgré quelques dérapages budgétaires	8
IV. Principaux enjeux économiques	9
A. Vue d'ensemble.....	9
B. Croissance, pauvreté et compétitivité.....	10
C. Les enjeux de la viabilité économique	18
D. Cadre et risques macroéconomiques.....	22
V. Entretiens relatifs au programme	25
A. Aperçu général	25
B. Politique budgétaire.....	25
C. Programme de réformes structurelles.....	28
D. Suivi du programme.....	30
VI. Évaluation par les services du FMI	31
Encadrés	
1. Évaluation du TCER du Sénégal	12
2. Obstacles structurels à une plus grande compétitivité	13
3. Stratégie d'investissement de l'État.....	16
4. L'IDE au Sénégal.....	17
5. Renchérissement des denrées et des carburants : options envisageables.....	20
6. Impact budgétaire d'un accord de partenariat économique	21
7. La zone économique spéciale intégrée de Dakar (DISEZ).....	29
Graphiques	
1. Récente évolution macroéconomique, 2001–07	6
2. Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2015.....	11
3. Performance des exportations	15
4. Medium-Term Outlook, 2006–12.....	24
Tableaux	
1. Indicateurs économiques et financiers, 2004–13	37
2. Balance des paiements, 2004–13	38
3. Opérations financières de l'État, 2006–13	39

4. Opérations financières de l'Etat, 2006–13	40
5. Situation monétaire, 2004–08	41
6. Objectifs du Millénaire pour le développement.....	42
7. Indicateurs de la solidité financière du secteur bancaire, 2002–07	43
8. Quantitative Assessment Criteria and Indicative Targets, 2007–08.....	44
9. Conditionnalité structurelle, septembre 2007–mars 2008	45
Appendice I. Lettre d'intention.....	47
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économique et financière.....	Erreur ! Signet non défini.
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	Erreur ! Signet non défini.
Note d'information au public.....	Erreur ! Signet non défini.

Résumé analytique

Les résultats macroéconomiques du Sénégal se sont améliorés en 2007, conformément aux grandes lignes des projections du programme. En dépit d'une reprise de la croissance économique, l'envolée des prix alimentaires et énergétiques a ravivé l'inflation et exercé des pressions sur les comptes budgétaires et extérieurs.

Certes le déficit budgétaire global a baissé et l'objectif du programme relatif au solde budgétaire de base a été respecté, mais un certain nombre de dérapages budgétaires se sont produits en 2007. Les autorités ont engagé des dépenses plus importantes que ce qui avait été envisagé dans le programme, en partie à cause des subventions alimentaires et énergétiques; des ordonnancements équivalant à 2 % du PIB ont été reportés à 2008, ce qui a retardé les paiements au secteur privé. Il est en outre possible qu'il y ait eu des dépenses hors budget d'environ 0,2 % du PIB.

Cet aspect budgétaire mis à part, les résultats du Sénégal dans le cadre de l'ISPE ont été satisfaisants. Toute la conditionnalité structurelle ont été respectée (bien qu'une mesure ne l'ait été que partiellement) et tous les critères d'évaluation quantitatifs ont été atteints, à l'exception du plafond de zéro pour les arriérés intérieurs qui a été dépassé pendant les trois premières semaines du programme. Des mesures correctrices ayant rapidement été prises, les services appuient la demande de dérogation des autorités.

Les perspectives économiques du Sénégal restent positives, bien que les risques de dégradation aient augmenté. La croissance économique pourrait légèrement s'accélérer et le déficit du compte extérieur courant se stabiliser car il est de plus en plus financé par des IDE. L'inflation devrait retrouver sa moyenne historique lorsque les pressions des prix sur les produits alimentaires et énergétiques s'allègeront.

Les autorités sont d'accord avec l'analyse des services que les réformes structurelles seront cruciales pour accroître la compétitivité extérieure et contribuer à redresser la performance des exportations du Sénégal, en berne depuis longtemps. Le taux de change réel semble s'aligner sur les fondamentaux économiques.

Le programme budgétaire de l'ISPE a pour but de corriger les dérapages budgétaires passés, de préserver la viabilité de la dette, de contribuer à la stabilité intérieure et de restaurer l'intégrité du cadre budgétaire. C'est pourquoi il serait nécessaire que les autorités revoient leur système de subventions alimentaires et énergétiques pour le ramener dans les limites du budget, mieux le cibler et limiter les distorsions économiques. Les mesures structurelles du programme seront axées sur la gouvernance et la transparence budgétaires et aideront à consolider la politique budgétaire dans un contexte qui comporte divers risques, notamment ceux qui sont associés à la zone économique spéciale prévue.

Pour conclure, les services recommandent l'achèvement de la première revue du programme de l'ISPE.

I. INTRODUCTION

1. **Le Sénégal fait face à d'importants défis macroéconomiques qu'il a commencé à relever dans le cadre d'un programme économique appuyé par un ISPE de trois ans approuvé en novembre 2007.** Ces défis ont été identifiés lors des discussions pour les consultations de 2006 au titre de l'article IV et forment les piliers de l'ISPE : i) enrayer l'augmentation du déficit budgétaire pour étayer la stabilité macroéconomique et préserver la viabilité de la dette ; ii) améliorer la gouvernance et la transparence budgétaires afin d'accroître la crédibilité de la politique économique et maintenir l'aide extérieure ; iii) encourager les activités du secteur privé en améliorant le climat des affaires et en s'attaquant aux obstacles structurels qui entravent la croissance économique et iv) limiter les vulnérabilités du secteur financier et accroître la contribution du secteur à l'économie.

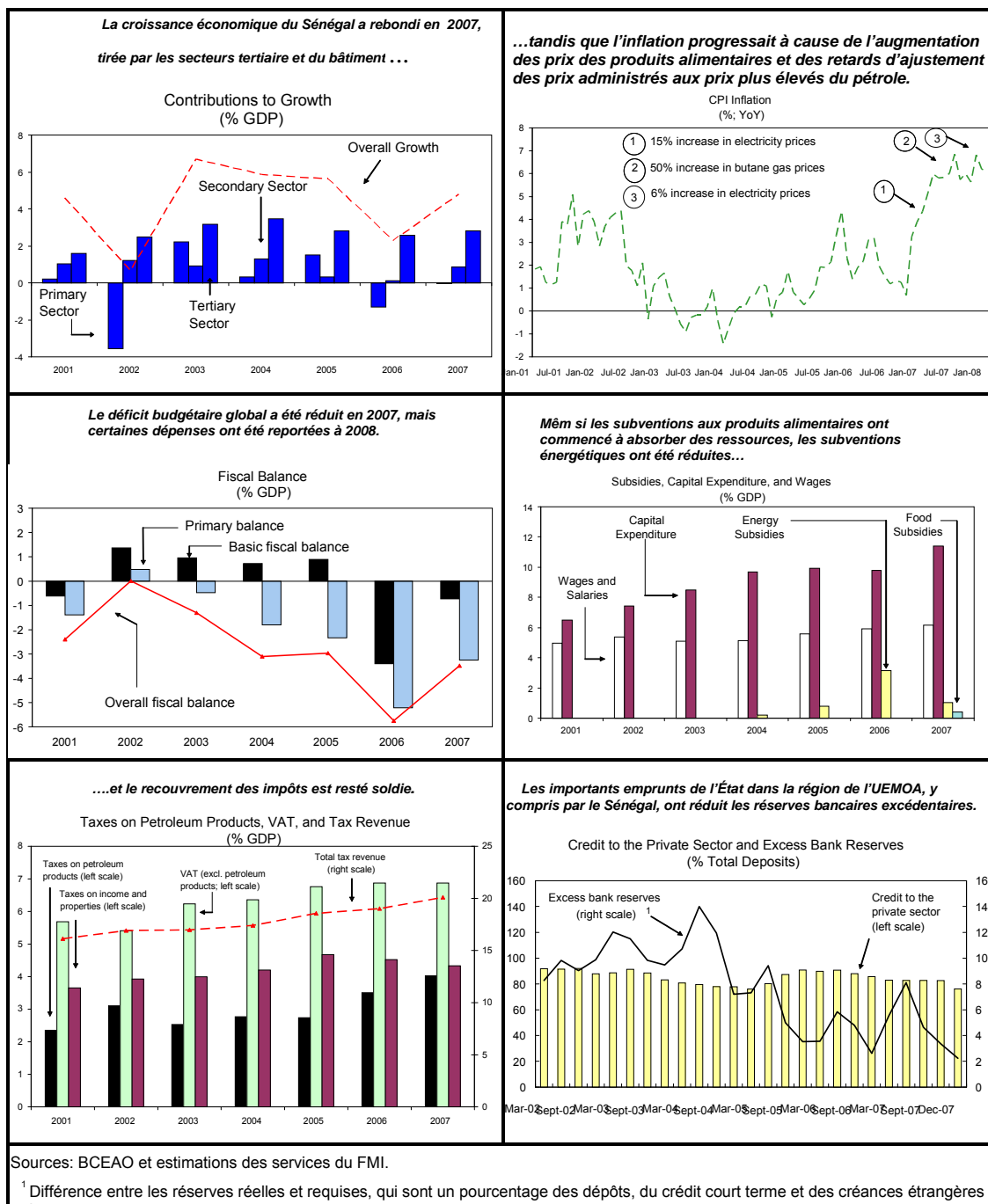
2. **L'ISPE à dans l'ensemble pris un bon départ mais de nouvelles difficultés ont surgi.** L'instrument jouit d'un solide soutien politique et a effectivement joué son rôle en offrant un cadre d'élaboration des politiques économiques et en rassurant les donateurs. Toutefois, l'environnement international est devenu plus difficile ces derniers mois, notamment à cause des perspectives de croissance mondiale plus modestes, de la turbulence des marchés financiers et surtout de la hausse brutale des prix alimentaires et énergétiques. Cette hausse a déclenché des manifestations et contraint le gouvernement à adopter des mesures de compensation. Ces mesures, associées aux pressions des dépenses d'investissement et aux problèmes du contrôle des dépenses vers la fin de l'année, ont sensiblement affecté l'exécution du budget en 2007 et ont réduit la future marge de manœuvre des autorités.

II. UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE PLUS DYNAMIQUE, MAIS UNE HAUSSE PRÉOCCUPANTE DES PRIX ALIMENTAIRES ET ÉNERGÉTIQUES

3. **L'économie sénégalaise a rebondi en 2007 selon les grands axes des projections qui sous-tendent le programme** (Figure 1).

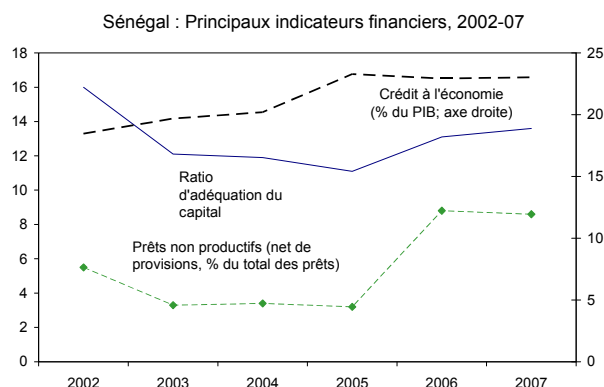
- *Croissance économique.* Les activités soutenues des secteurs des services et du bâtiment ont hissé la croissance du PIB de 2¼ % en 2006 à 4¾ % en 2007 (voir Tableau 1). Toutefois, pour la deuxième année consécutive, la production agricole a baissé.
- *Inflation.* L'augmentation rapide des prix énergétiques et alimentaires a fait monter l'inflation et exercé des pressions sur les comptes extérieurs et budgétaires. L'inflation a atteint 6 %, le niveau le plus élevé depuis la dévaluation de 1994. Les autorités ont suspendu la TVA et les droits de douane sur certains produits alimentaires au milieu de 2007, progressivement relevé les subventions sur le gaz butane et introduit des subventions sur les produits pétroliers à la fin de 2007. Ces

Figure 1. Sénégal — Récente évolution macroéconomique, 2001–07



ICS (Tableau 2)¹. Les entrées de capitaux ont augmenté grâce à des investissements directs étrangers (IDE) croissants et aux recettes de la vente d'une troisième licence de télécommunications, ce qui a contribué à maintenir les indicateurs de la dette extérieure au même niveau qu'en 2006.

- Politique budgétaire.* Le déficit budgétaire global, défini sur la base des *ordonnancements*, a été maintenu à 3½ % du PIB en 2007, au lieu de 6 % du PIB un an auparavant (Tableaux 3 et 4). Toutefois, des engagements de dépenses non réglés équivalant à 2 % du PIB doivent être reportés à 2008, ce qui cause des retards importants dans les paiements au secteur privé (voir plus loin). Cela suggère que le déficit budgétaire global de 2007 sur la base des *engagements* était d'environ 5½ % du PIB ; étant donné que la plupart des biens et des services ont été fournis en 2007, il est possible que cela ait aggravé les pressions à la hausse sur les prix dans certains domaines, tels que le bâtiment.
- Secteur financier.* Bien que le micro-crédit ait enregistré une forte croissance, le crédit bancaire à l'économie n'a pas bougé depuis trois ans, à environ 23 % du PIB. Même si les banques sont rentables et en général bien capitalisées, elles sont alourdies par d'importantes créances douteuses, principalement à cause des difficultés financières d'ICS et des sociétés du secteur de l'énergie dans un contexte où les prêts sont excessivement concentrés (Tableau 7)².



¹ L'ICS est la plus grosse société du Sénégal, mais en 2007, sa production atteignait un tiers de sa capacité de 2005 car les négociations sur sa modernisation ont été retardées (voir Encadré 2 dans EBS/07/114). En mars 2008, un tribunal local a accepté un plan de restructuration convenu entre le propriétaire majoritaire étranger et l'État. Cette décision a permis au gouvernement de lever sa garantie de prêt bancaire. Il est projeté que la production atteigne la capacité d'ici à 2010.

² La réglementation de l'UEMOA prévoit que les créances de l'ICS continuent d'être classées dans les prêts non productifs, mais que des provisions ne devront être levées que si l'ICS a du mal à assurer le service de sa dette rééchelonnée.

III. L'ISPE — LE PROGRAMME A BIEN DÉMARRÉ MALGRÉ QUELQUES DÉRAPAGES BUDGÉTAIRES

4. **Le programme a bien démarré sur le plan structurel** (Tableau 9). Les autorités ont respecté toutes les conditions structurelles, bien que l'une d'entre elles n'ait été satisfaite que partiellement.

- *Gouvernance et transparence budgétaires.* Les autorités ont étendu le logiciel SIGFIP pour améliorer le contrôle des arriérés et autres retards de paiement; modifié le statut juridique de l'organisme (APIX) responsable de la nouvelle Zone économique spéciale intégrée de Dakar (Zesi ou Disez); mis en œuvre un nouveau cadre de passation des marchés publics et achevé une étude sur les implications de la Sezi au niveau des recettes (voir Encadré 7, plus loin). Les comptes du Trésor de 2004 et de 2005 ont été partiellement soumis à la Cour des comptes et le seront prochainement en totalité.
- *Développement du secteur privé.* Les autorités ont adopté une loi-cadre et un décret pour la Stratégie de croissance accélérée, en préparation de sa mise en œuvre; elles ont publié un décret en vue de faciliter les contrats d'emploi à court terme afin d'accroître la souplesse du marché du travail.
- *Développement du secteur financier.* Les autorités ont soumis au Parlement la nouvelle loi sur le micro-crédit qui renforcera la supervision de ce secteur en pleine expansion;³ elles ont achevé une étude destinée à améliorer les pratiques comptables, ce que les PESF de 2001 et 2004 avaient identifié comme étant l'un des principaux obstacles à l'intermédiation financière⁴.

5. **D'autres mesures structurelles du MEPF d'octobre 2007 qui n'étaient pas soumises à la conditionnalité ont aussi été mises en œuvre.** Notamment, les autorités ont tenu leurs engagements sur le projet d'aéroport et le contrat de la DISEZ, ce qui devrait limiter les risques budgétaires.

6. **Les autorités ont atteint la plupart des objectifs quantitatifs de la fin de 2007** (Tableau 8). Le critère d'évaluation quantitatif continu sur les arriérés intérieurs n'a pas été respecté pendant une période de trois semaines immédiatement après l'approbation de l'ISPE. Les autorités ont rapidement éliminé tous ces arriérés avant la fin de novembre dès qu'elles ont constaté cette défaillance et ont demandé une dérogation. Les services sont favorables à une dérogation car elles estiment que les mesures correctrices ont été prises rapidement et que les arriérés ne sont pas réapparus depuis lors. Le plafond indicatif relatif à

³ Le micro-crédit représente un dixième du crédit au secteur privé.

⁴ Environ 80% des demandes de prêts sont actuellement rejetées par les banques, les difficultés à obtenir et à appeler les garanties et la mauvaise qualité de la comptabilité étant citées comme les principales raisons.

la part des marchés de gré à gré a été légèrement dépassé au dernier trimestre de 2007, bien que ces types de marchés aient enregistré une baisse sensible depuis le début de l'année⁵.

7. **Bien que l'objectif du solde budgétaire de base ait été atteint, l'augmentation des engagements de dépenses non tenus soulève des préoccupations**⁶. Les autorités ont engagé un capital et des dépenses courantes plus élevés que ce qui était prévu dans le cadre du projet, ce qu'elles ont justifié par les circonstances macroéconomiques et les contraintes de financement du Sénégal. De plus, elles n'ont pas procédé à des réductions de dépenses pour compenser l'accélération des coûts des subventions alimentaires et énergétiques. Il a fallu brutalement ralentir l'émission des ordonnancements vers la fin de l'année, tandis que les retards de paiement au secteur privé s'accumulaient⁷. Il est aussi possible qu'il y ait eu des dépenses hors budget en 2007. Les autorités ont accepté de prendre des mesures correctrices pour la première revue du programme, comme décrit plus loin.

IV. PRINCIPAUX ENJEUX ÉCONOMIQUES

A. Vue d'ensemble

8. **Les discussions de 2008 au titre de l'article IV ont particulièrement insisté sur un éventail de questions économiques à long terme et sur d'autres plus immédiates**⁸. Leurs conclusions ont informé la sélection de la conditionnalité pour la revue du programme au titre de l'ISPE.

- Les obstacles à l'accélération de la croissance économique et à la réduction de la pauvreté, ainsi que la stratégie à plusieurs volets des autorités qui consiste à adopter une nouvelle démarche pour la croissance ont été abordés dans une optique à plus long terme. Dans ce contexte, la compétitivité extérieure du Sénégal a été évaluée la lumière de l'apathie continue des exportations dans le but d'identifier les mesures qui conviennent.

⁵ La part des marchés de gré à gré a à nouveau fait un bond au début de 2008, lorsque les ministères et les organismes ont tiré parti de la période complémentaire pour passer ces marchés relatifs à des postes budgétaires de 2007.

⁶ Le solde budgétaire de base s'est peu écarté de ce qui avait été programmé, tandis que le déficit budgétaire était inférieur de 0,8% du PIB. Ceci est imputable au fait que certains postes sont traditionnellement exclus de l'objectif du programme (i) parce qu'ils ne sont pas du ressort des autorités (par exemple, les investissements financés par l'extérieur) ou (ii) parce qu'ils ne sont pas touchés par les coupes budgétaires (par exemples, les dépenses liées à l'initiative PPTE ou à l'IADM).

⁷ Ces retards ne constituent pas des arriérés ni des instances de paiement conformément à la définition du programme car ils se sont produits avant l'émission des ordonnancements. La définition dans le programme des instances de paiement est en cours d'ajustement afin qu'à l'avenir ces retards puissent être saisis.

⁸ Les services et les autorités ont décidé d'interrompre les discussions du programme pendant une journée entière afin d'examiner ces questions en s'appuyant sur cinq exposés en PowerPoint faits par les services.

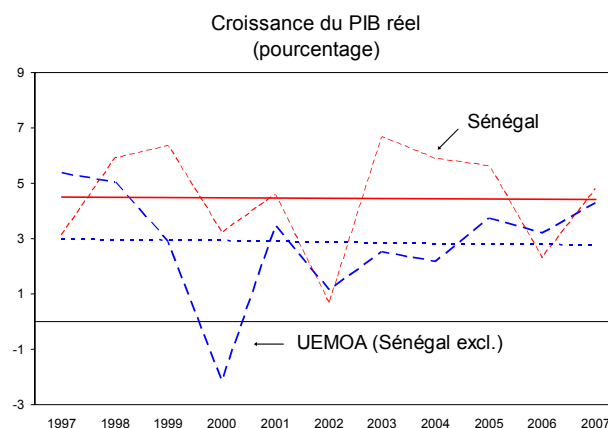
- L'augmentation des prix des produits alimentaires et énergétiques ainsi que son impact sur le budget ont été examinés d'un point de vue à plus court et moyen terme. En outre, à la demande des autorités et des principaux donateurs, les services se sont penchés sur les conséquences éventuelles au niveau des revenus d'un Accord de partenariat économique (APE) avec l'UE.

B. Croissance, pauvreté et compétitivité

9. **La progression de la croissance et la réduction de la pauvreté sont au cœur des enjeux économiques du Sénégal.** Bien que la croissance se soit accélérée immédiatement après la dévaluation de 1994, elle est restée atone ces dernières années, à environ 4½ %. Pourtant, le Sénégal a enregistré une croissance supérieure à celle de tous les autres pays de l'UEMOA. L'expansion a été

concentrée sur les services, comme les télécommunications et la construction de grands projets d'infrastructure tels que les routes. Toutefois, l'agriculture, dont les résultats ont été médiocres, sont encore la principale source de revenus de la moitié de la population. La culture de l'arachide—la principale culture de rapport—ne peut que s'étioler à long terme en raison de plus faibles précipitations, de la dégradation des sols et de la mauvaise gestion des

semences et des engrais. Bien que l'incidence de la pauvreté ait chuté de 68% 1994–95 à 51% en 2005–06, elle est encore élevée, notamment dans les zones rurales et il est probable que plusieurs ODM ne seront pas atteints (Figure 2 et Tableau 6).



Senegal, WAEMU, and Sub-Saharan Africa Macroeconomic Indicators, 1996-2008

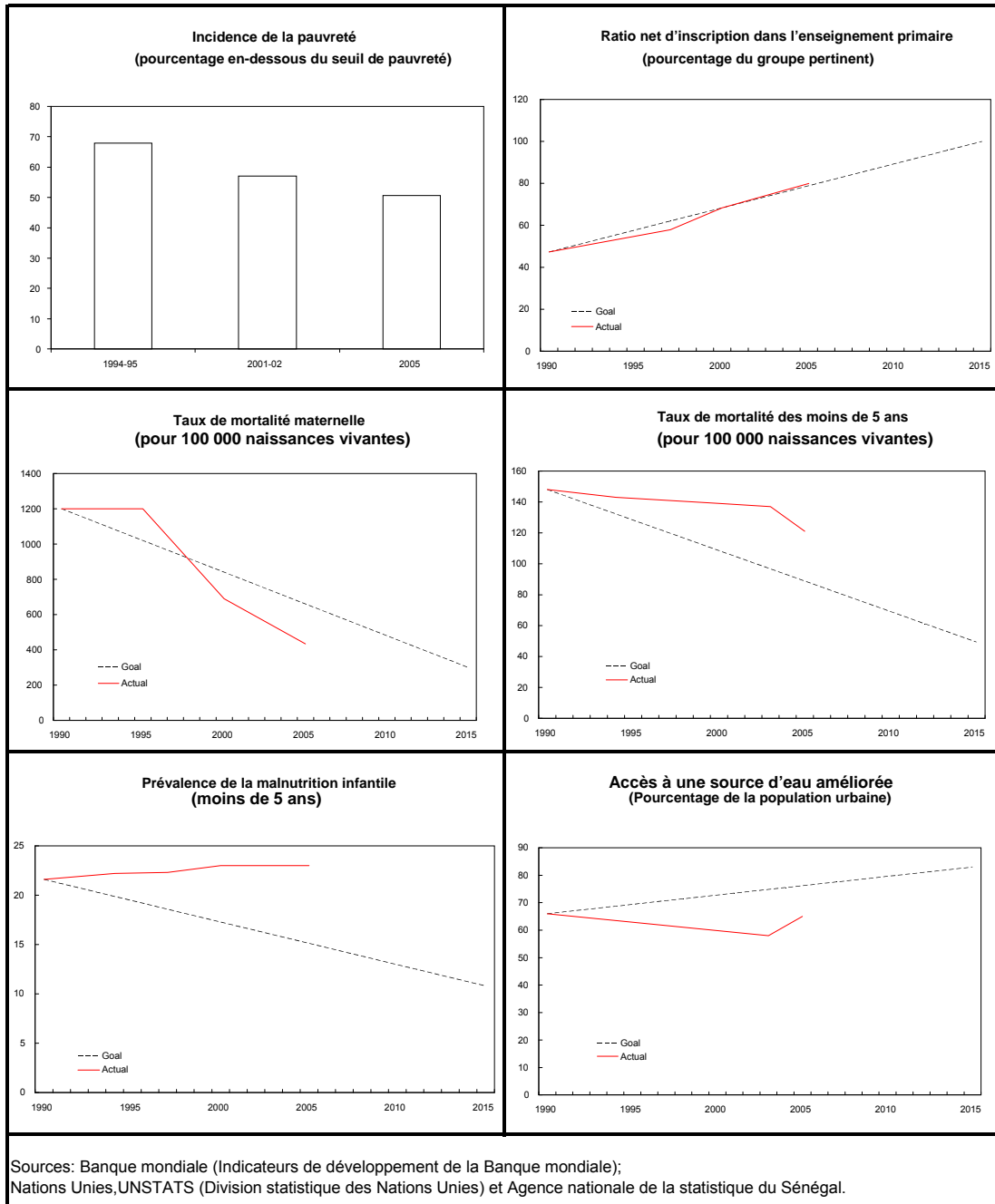
	1996-2006 Avg.			2007 Est.			2008 Proj.		
	SEN	WAEMU	Non-oil SSA ¹	SEN	WAEMU	Non-oil SSA ¹	SEN	WAEMU	Non-oil SSA ¹
Real GDP growth (percent)	4.2	3.9	3.9	4.8	4.5	5.0	5.3	4.7	5.5
Real per capita growth	1.7	1.1	1.5	2.6	1.2	2.8	3.0	1.9	3.3
Average inflation (percent)	-0.3	2.6	12.3	5.9	2.6	8.3	4.4	2.9	7.4
Current account balance (percent of GDP)	-5.5	-5.5	-6.2	-10.4	-5.6	-7.5	-11.1	-5.5	-9.0
Foreign reserves (months of imports)	3.7	3.8	4.6	3.8	4.0	4.7	3.8	4.0	4.5
Fiscal balance incl. grants (percent of GDP)	-4.0	-2.4	-3.4	-3.5	-3.0	2.2	-4.9	-3.0	-2.0
Government expenditure (percent of GDP)	24.1	20.6	28.0	27.2	22.3	29.0	28.5	22.4	29.6
Government revenue (percent of GDP)	18.9	15.9	19.3	23.4	16.7	21.7	23.5	17.7	22.0
Period-average REER (percentage change)	-0.4	0.7	-0.4	4.6	2.7

Source: WEO/ WETA database.

¹ Sub-Saharan Africa excluding oil producing countries, Zimbabwe and Senegal.

10. **Les estimations des services suggèrent que le TCER continue de correspondre globalement aux fondamentaux économiques (Encadré 1), ce qui est conforme à**

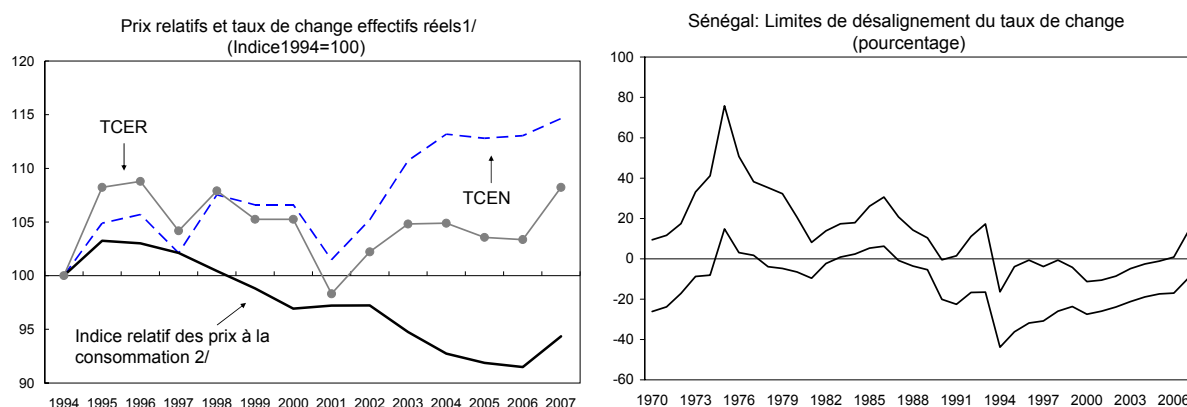
Graphique 2. Sénégal : Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2015



Encadré 1. Évaluation du TCER du Sénégal¹

Bien que le TCER se soit quelque peu apprécié depuis 2001, la démarche qui repose sur le taux de change d'équilibre fondamental (TCEF) et celle qui repose sur l'équilibre macroéconomique concluent que le TCER est globalement à son niveau d'équilibre.

- La démarche qui repose sur le TCEF suppose que le TCER est lié à un ensemble de facteurs fondamentaux : les termes de l'échange, la productivité et les investissements. La relation entre le TCER d'équilibre et ces fondamentaux est estimée à l'aide de quatre différentes techniques économétriques. On trouvera dans le tableau qui suit (graphique de droite) les écarts positifs et négatifs les plus extrêmes du TCER réel du Sénégal par rapport au TCER l'équilibre. Pour la fin de 2007, les écarts vont de - 10 % à + 15 %.
- La démarche fondée sur l'équilibre macroéconomique estime l'ajustement du TCER qui est requis pour éliminer l'écart entre le solde projeté du compte courant, qui découle des fondamentaux macroéconomiques (normes du compte courant), et le solde sous-jacent du compte courant, qui est le solde du compte courant dégagé de tout facteur temporaire. L'analyse conclut qu'une dépréciation de moins de huit points de pourcentage permettrait de combler l'écart, mais l'erreur statistique associée à l'estimation ne permet pas d'avancer de manière concluante qu'il y a désalignement.



¹ Le présent encadré repose sur le Chapitre 1 du document de la série des Questions générales

² Le calcul des limites correspond à l'écart maximum en pourcentage du TCER par rapport aux estimations du TCER d'équilibre, tel qu'estimé à l'aide de quatre méthodes économétriques.

l'évaluation de la stabilité extérieure au niveau régional, qui a conclu que le TCER de la région de l'UEMOA n'était pas désaligné⁹. Les autres indicateurs ne suscitent pas vraiment d'inquiétudes s'agissant du TCER. En particulier, i) la position de la dette extérieure du

⁹ Voir WAEMU—Staff Report on Common Policies of Member Countries, SM/08/138.

Sénégal est viable (voir l'AVD dont le Supplément 1) et ii) les IDE ont récemment sensiblement progressé, ce qui indique la confiance des investisseurs étrangers.

11. **Les autorités sont d'accord avec l'analyse du TCER par les services.** Elles ont souligné que l'inflation au Sénégal a été pendant des années inférieure à celle de ses partenaires commerciaux, ce qui a créé un espace permettant d'absorber la récente appréciation nominale.

12. **Bien que rien ne prouve de manière concluante que le TCER est surévalué, les résultats des exportations du Sénégal ont été décevants** (Figure 3). Au cours des dernières années, les exportations nettes ont contribué à la croissance de manière négative et la quasi-suspension des opérations de l'ICS a déprimé les exportations en 2006–07. Plus généralement, les exportations sont concentrées sur des produits dont la demande a été source de difficultés et dont les augmentations de prix ont été relativement modestes. Il semble qu'il existe d'importants obstacles à la production de produits divers et de haute qualité à faible prix (Encadré 2). La nouvelle démarche des autorités fondée sur la croissance tente d'y remédier.

Encadré 2. Obstacles structurels à une plus grande compétitivité¹

Les indicateurs basés sur une enquête classe le Sénégal parmi les pays les moins compétitifs.

- Le Sénégal se classe au 100^e rang sur les 131 pays de l'*Indice mondial de compétitivité* de 2007–08; l'enquête montre qu'il serait souhaitable que le Sénégal renforce l'efficacité du marché du travail, développe les marchés financiers et investisse dans la santé et l'éducation.
- L'*Indice Pratique des affaires* de la Banque mondiale de 2007–08 classe le Sénégal à la 162^e place sur 178 pays ; démarrer une entreprise, faire enregistrer un bien, protéger les investisseurs et obtenir du crédit ont été considérés comme étant les principaux problèmes.
- Les *Indicateurs de gouvernance* de 2007 de la Banque mondiale concluent qu'il faudrait que le Sénégal s'attaque à la corruption et améliore l'efficacité de l'administration.

¹ Voir le Chapitre I du document de la série des Questions générales joint.

13. **La nouvelle démarche de croissance des autorités a pour but d'accroître le potentiel de croissance de l'économie.** Elle est axée sur l'amélioration du climat des affaires et de l'intermédiation financière, la diversification et le renforcement des exportations, l'amélioration de l'infrastructure et du secteur de l'énergie et la réforme du marché du travail

— qui souffre de maux multiples¹⁰. Elle a pour but d'augmenter l'utilisation du capital et de la main-d'œuvre et d'encourager la croissance de la productivité moyennant les efforts suivants.

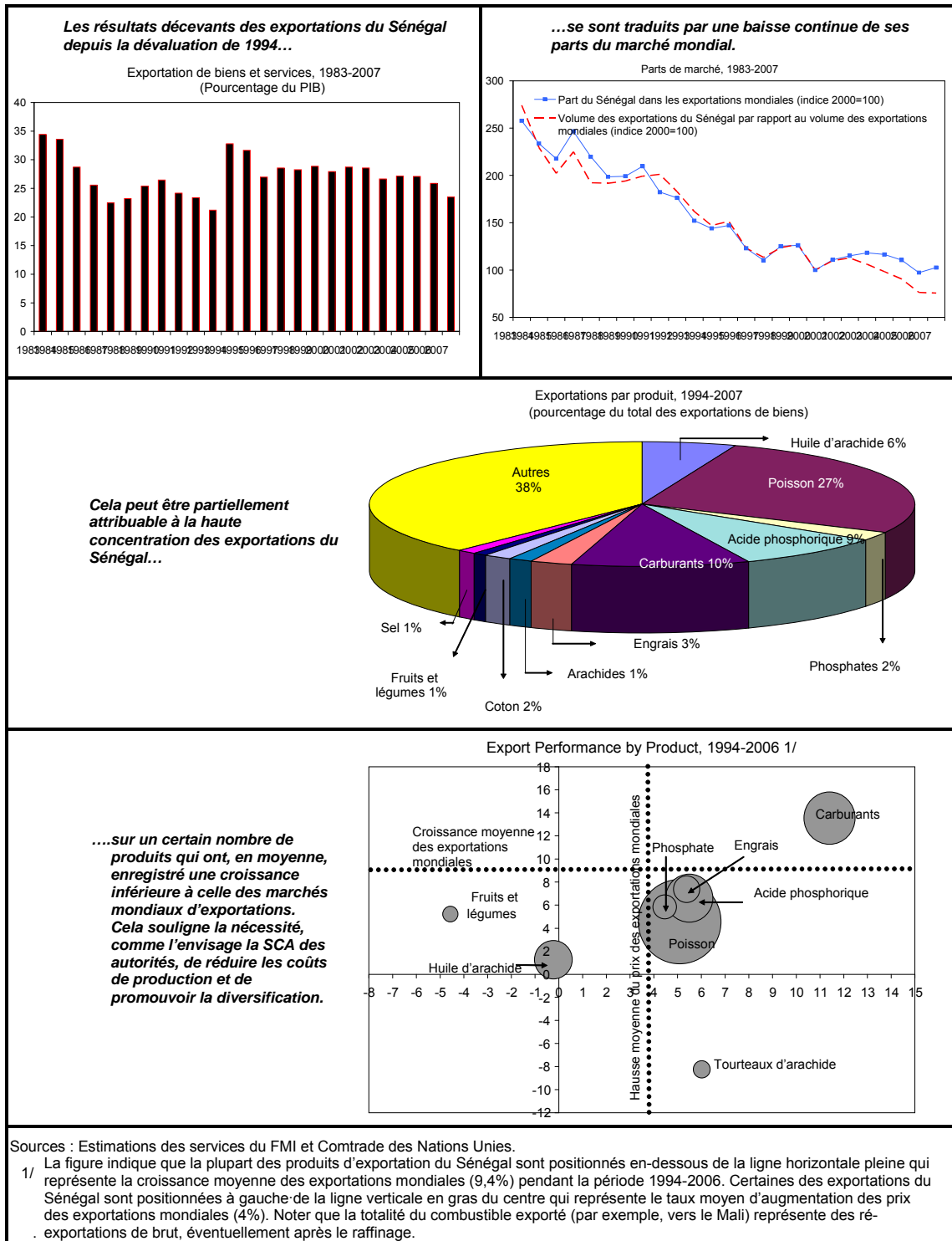
- *La Stratégie de croissance accélérée (SCA)*. Adoptée en 2007, elle est devenue une loi et un décret d'application a été publié (un repère structurel de la fin de janvier 2008). Elle porte sur l'amélioration du climat des affaires en général et sur le développement de secteurs spécifiques d'exportations¹¹.
- *Les dépenses de l'État*. Les autorités entendent canaliser les dépenses vers des domaines propices à la croissance, tels que les investissements (voir Encadré 3), la santé et l'éducation. Les investissements publics sont passés de 6 % du PIB à 11½ % du PIB au cours de la dernière décennie et devraient tourner autour de 12 % du PIB à l'avenir. Les autorités ont répété qu'elles avaient l'intention d'atteindre la cible des dépenses sociales du DSRP équivalant à 40 % du total des dépenses d'ici à 2010.
- *La réforme du secteur de l'énergie*. La réforme récemment convenue par les autorités et les principaux partenaires de développement devrait aider à mettre fin aux interruptions de fourniture d'électricité et alléger le poids du secteur dans le budget¹². Elle vise les objectifs suivants : i) restructurer et recapitaliser le secteur, affiner les formules de calculs des prix et réduire les coûts; ii) améliorer la planification des investissements et iii) renforcer le cadre réglementaire, encourager la participation du secteur privé et mettre en œuvre des règles transparentes de passation des marchés.
- *Attirer les IDE*. Les autorités ont négocié un éventail de projets d'investissement avec des partenaires étrangers privés et il est projeté que les IDE fassent un bond majeur (Encadré 4).

¹⁰ Le Mémoire économique de pays de 2007 de la Banque mondiale (*Senegal—Looking for Work—The Road to Prosperity*) analyse ces problèmes de manière très détaillée. Entre autres, les niveaux de compétence dans l'économie sont faibles et la réglementation du travail est onéreuse. Les réformes proposées incluent un renforcement de l'éducation et de la formation ainsi que l'assouplissement de la réglementation du travail, notamment pour ce qui concerne les contrats à durée limitée (un repère de l'ISPE de la fin de mars 2008).

¹¹ Les cinq secteurs sont l'agroindustrie, les pêcheries, les services de soutien aux consommateurs de produits électroniques, le tourisme et les textiles.

¹² La réunion du Conseil de la Banque mondiale en vue d'approuver le prêt au développement du secteur de l'énergie est prévue pour juin 2008.

Graphique 3. Sénégal : Performance des exportations



Sources : Estimations des services du FMI et Comtrade des Nations Unies.

1/ La figure indique que la plupart des produits d'exportation du Sénégal sont positionnés en-dessous de la ligne horizontale pleine qui représente la croissance moyenne des exportations mondiales (9,4%) pendant la période 1994-2006. Certaines des exportations du Sénégal sont positionnées à gauche de la ligne verticale en gras du centre qui représente le taux moyen d'augmentation des prix des exportations mondiales (4%). Noter que la totalité du combustible exporté (par exemple, vers le Mali) représente des ré-exportsations de brut, éventuellement après le raffinage.

Encadré 3. Stratégie d'investissement de l'État

La stratégie de développement des autorités s'articule autour d'une politique d'investissement ambitieuse. Outre l'accroissement des investissements dans la santé et l'éducation, les autorités sont déterminées à combler la fracture des infrastructures de transports et d'électricité et à investir dans un certain nombre de secteurs dans le cadre de leur SCA.

Le second DSRP du Sénégal prévoyait les grands projets d'infrastructures que le gouvernement entend réaliser au cours des prochaines années. Ils incluent une plate-forme industrielle (aujourd'hui la zone économique spéciale), l'autoroute Dakar-Diamniadio et le nouvel aéroport. Ces projets devraient jeter les bases d'un développement du secteur privé et désengorger la région de Dakar qui concentre une grande partie des activités économiques. Eu égard à la taille de ces projets et à l'expérience limitée, les autorités souhaitent pouvoir les réaliser dans le cadre de partenariats public-privé (PPP); le FMI a récemment offert une assistance technique dans ce domaine.

L'amélioration de la planification et de l'évaluation des investissements publics suscite un intérêt croissant. Sans intensification de l'aide ni possibilités d'accroître les recettes ou de vendre les actifs de l'État, c'est sans doute avec une meilleure hiérarchisation des investissements que les autorités auront le plus de chances d'atteindre leurs objectifs de développement. Elles élaboreront des directives destinées à améliorer la planification et l'évaluation des investissements (un critère de réalisation structurel — voir plus loin).

Encadré 4. L'IDE au Sénégal

À moyen terme, les IDE pourraient atteindre 6 % du PIB tous les ans, ce qui multiplierait par quatre la moyenne de la dernière décennie. La majorité de ces investissements proviennent du Moyen-Orient et de l'Inde.

Une part importante des IDE est consacrée à des projets d'infrastructure et de tourisme.

Près de 300 millions de dollars EU ont été investis dans des hôtels et l'infrastructure pour le sommet de l'*Organisation des États islamiques* en mars 2008—ce qui a contribué à faire de Dakar l'un des principaux centres de conférences de l'Afrique. Dubaï World Ports va investir 300 millions de dollars EU jusqu'en 2011 pour étendre le port de Dakar. JAFZA, une autre société basée à Dubaï, s'est engagée à investir à hauteur de 800 millions de dollars EU jusqu'en 2013 pour développer la zone économique spéciale près de Dakar. Les autorités estiment que l'infrastructure de pointe et les avantages fiscaux de la zone permettront d'attirer davantage d'IDE.

L'exploitation des ressources attire aussi des investissements. Arcelor-Mittal Steel a acquis une concession de 25 ans pour l'extraction du minerai de fer en 2007. La société entend investir 2,2 milliards de dollars EU pour construire un nouveau port, moderniser les voies ferrées et accroître les soins de santé et l'infrastructure dans les villages voisins. La société d'engrais indienne IFFCO a relevé sa participation dans l'ICS et devrait investir jusqu'à 200 millions de dollars EU. Dans les deux cas, l'État est un actionnaire minoritaire et recevra une part de la production.

14. **Les services sont d'avis que ces efforts pourraient accroître le potentiel de croissance du Sénégal, aider à réduire la pauvreté et renforcer la compétitivité extérieure.** Ils se sont félicités que les investissements dans l'infrastructure, la santé et l'éducation soient privilégiés et que les autorités soient prêtes à s'appuyer sur les signaux des prix (par exemple, pour les tarifs d'électricité) et à faire participer le secteur privé au développement de secteurs et de projets clés. Mais les services ont indiqué qu'il était préférable de limiter le soutien de l'État au développement des secteurs regroupés autour de la SCA, de les soumettre au préalable à des analyses coûts-bénéfices approfondies et de faire preuve de prudence budgétaire. Les services et les autorités sont convenus qu'il fallait en général accorder la priorité dans le cadre de la SCA à des mesures qui portent sur plusieurs secteurs et qui ont pour but d'améliorer le climat des affaires ; les autorités ont expliqué le rôle central que joue le *Conseil présidentiel des investissements* dans ce domaine et qui est à l'origine des changements désirés¹³. Globalement, les autorités espèrent que les efforts de réforme permettront de réaliser leurs objectifs et se traduiront par une amélioration rapide du

MPEF, par. 24
(références aux paragraphes du MPEF)

¹³ L'exemple le plus frappant est qu'il a réduit les délais requis pour démarrer une entreprise de 58 jours à 48 heures grâce à un guichet unique.

classement du Sénégal en matière de compétitivité, à l'instar des pays qui ont récemment réussi, tels que le Kenya et le Ghana.

C. Les enjeux de la viabilité économique

15. **Il sera essentiel de préserver la viabilité des finances publiques pour promouvoir la stabilité intérieure dans le cadre de l'UEMOA.** La détermination des autorités à l'appui de l'ajustement budgétaire dans le contexte de l'ISPE aidera le Sénégal à tenir les critères de convergence budgétaires de

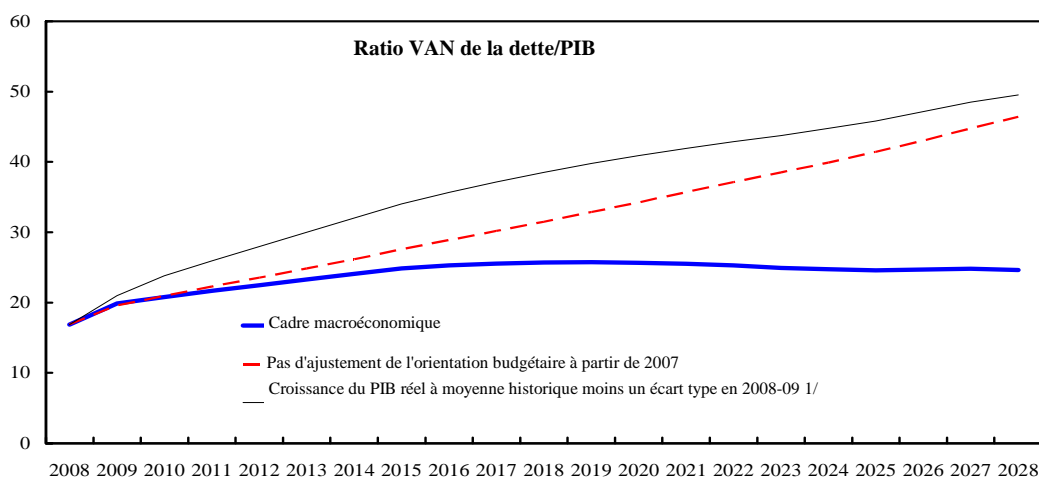
l'UEMOA, ou à s'en approcher, d'ici la fin de la période couverte par le programme. L'AVD (supplément 1) montre combien il est crucial de maîtriser le déficit budgétaire afin de préserver la viabilité de la dette publique. Par voie de conséquence, ceci sera essentiel pour étayer

l'investissement et la croissance et préserver la stabilité intérieure, en maîtrisant les pressions exercées par la demande et en évitant d'évincer le secteur privé.

Senegal: Compliance with WAEMU Convergence Criteria				
	2007	2008	2009	2010
	Progr.			
Primary Criteria				
Basic fiscal balance/GDP (≥ 0 percent)	-0.7	-1.6	-1.0	-0.9
Average inflation (≤ 3 percent)	5.9	4.4	2.2	2.0
Total debt/GDP (≤ 70 percent)	23.8	26.1	27.7	29.2
Change in domestic arrears (≤ 0)	0.0	0.0	0.0	0.0
Change in external arrears (≤ 0)	0.0	0.0	0.0	0.0
Secondary Criteria				
Wages and salaries/fiscal revenue (≤ 35 percent) ¹	29.4	28.5	28.5	28.9
Domestically financed capital expenditure/fiscal revenue (≥ 20 percent)	35.3	34.2	36.1	38.5
Current account deficit, excluding grants/GDP (≤ 5 percent)	12.1	12.4	12.8	13.2
Fiscal revenue/GDP (≥ 17 percent)	20.9	21.4	21.1	20.7

Sources: Senegalese authorities; and Fund staff estimates and projections.

¹ Excluding some contractual wages not classified in the wage bill.



1/ Il s'agit du test de résistance le plus extrême (voir supplément 1).

16. **Les services du FMI ont signalé trois défis à relever pour assurer la viabilité des finances publiques et les autorités ont reconnu qu'elles devaient s'y attaquer avec détermination.**

- *L'effet du renchérissement des carburants et des denrées alimentaires.* Les mesures de soutien adoptées pour protéger la population contre ces augmentations de prix se sont faites aux dépens d'autres ordonnancements de dépenses en 2007. Si les tendances actuelles se maintiennent, les subventions en question devraient atteindre 3 % du PIB en 2008, soit un dixième du total des dépenses. Les services du FMI ont reconnu avec les autorités qu'un soutien est nécessaire à court terme pour contribuer à préserver la paix sociale — selon elles, l'atout le plus précieux du Sénégal — mais celles-ci devraient en examiner le coût, tenter de mieux cibler les mesures et réduire dans toute la mesure du possible les distorsions économiques. Une analyse d'impact sur la pauvreté et le social (PSIA) réalisée par le FMI en février 2008 a constaté que les actuelles subventions ne sont pas bien ciblées et qu'elles pourraient être améliorées (encadré 5). Les autorités ont salué cette étude et l'analyse des options de politique économique envisageables et ont signalé qu'elles allaient les étudier. Elles ont en outre fait part de leurs projets d'amélioration de l'approvisionnement en produits alimentaires et énergétiques et de réduction de leurs coûts. Elles entendent renforcer la production agricole nationale, notamment celles des produits à rendement élevé comme le riz, en améliorant l'infrastructure rurale et en développant les systèmes d'irrigation. La réforme du secteur énergétique est déjà relativement avancée et le travail de réduction de coûts devrait produire des résultats dans un avenir proche.

Encadré 5. Renchérissement des denrées et des carburants : options envisageables¹

La PSIA a analysé les profils de consommation des ménages sénégalais et mis en évidence que les politiques actuelles n'étaient pas bien ciblées.

- *Denrées alimentaires.* Les mesures de soutien profitent logiquement aux deux quintiles de population les plus pauvres. Cependant, s'agissant du lait en poudre et du pain, ce sont les couches les plus aisées qui bénéficient le plus des avantages fiscaux.
- *Énergie.* Les ménages les plus aisés sont les plus touchés par le renchérissement des produits énergétiques, aussi bien directement qu'indirectement par l'effet sur les autres produits de consommation. La subvention au butane profite surtout aux ménages plus aisés alors que les exonérations fiscales sur le pétrole lampant profitent davantage aux pauvres.

Les options envisageables à court terme comprennent : i) privilégier les subventions au pétrole lampant plutôt que celles au butane; ii) maintenir certains des avantages fiscaux actuels, notamment pour le riz; iii) instituer un tarif subventionné pour les petits consommateurs d'électricité; iv) redéployer les subventions agricoles actuelles afin d'accroître la productivité agricole et d'élargir les débouchés professionnels en milieu rural; et v) cibler les couches relativement pauvres grâce à des initiatives telles que les cantines scolaires, les programmes de travaux publics ou les subventions aux transports. Toutes ces options devraient être revues de près à intervalles réguliers pour veiller à ce qu'elles n'aient pas d'effets pervers.

À long terme, les autorités pourraient envisager de mettre en place un système de transferts conditionnels. Ce type de système offre une protection sociale aux populations pauvres en Amérique latine. Il permet d'offrir une aide monétaire aux ménages pauvres en la subordonnant à un investissement dans le capital humain, comme par exemple la scolarisation des enfants ou la fréquentation des centres de santé. Les simulations de la PSIA montrent que ce système pourrait protéger les populations pauvres au Sénégal de manière plus rentable que ne le font les mesures actuelles. Des démarches pourraient être entreprises auprès des donateurs pour obtenir un soutien technique ou financier.

¹ Le présent encadré s'inspire du chapitre II du document sur les questions générales annexe.

- *Libéralisation prospective des échanges dans le cadre d'un APE.* Il ressort de l'analyse des services du FMI que l'impact budgétaire pourrait être gérable tant que la libéralisation s'étale dans le temps (encadré 6). Les autorités entendent mettre à profit les résultats des travaux des services du FMI dans la préparation d'une position régionale commune.

Encadré 6. Impact budgétaire d'un accord de partenariat économique¹

Les APE visent à créer des zones de libre-échange entre l'UE et la plupart des pays ACP, dont le Sénégal. L'UE propose une libéralisation asymétrique tout en préservant la réciprocité : l'UE démantèle tous les tarifs et restrictions quantitatives sur les importations en provenance des pays ACP et les pays partenaires libéralisent environ 80 % des importations en provenance de l'UE.

Le Sénégal s'est ouvertement opposé aux APE. Comme d'autres détracteurs des APE, les autorités sénégalaises craignent qu'ils n'entraînent un manque à percevoir considérable et ne mettent en péril le tissu industriel naissant des pays africains. Il a également été reproché aux APE de négliger le développement.

Il ressort de l'analyse des services du FMI que la faible dépendance du Sénégal à l'égard des droits de douane et sa solide administration fiscale sont d'importants atouts et qu'il peut donc aborder les négociations d'un APE avec assurance. La part des droits de douane dans les recettes totales a diminué de moitié durant la décennie écoulée, et la part des importations de l'UE dans le total des importations a également chuté. De ce fait, le manque à percevoir annuel lié à un APE pourrait se limiter à 1,2 % du PIB (6 % des recettes totales) d'ici la fin de la période de libéralisation commerciale.

La libéralisation des échanges devrait donc s'étaler sur une période de 15–20 ans pour éviter un choc budgétaire. En suivant une démarche graduelle, i) le manque à percevoir serait en moyenne de 0,3 % du PIB chaque année sur les cinq premières années et atteindrait 1,2 % du PIB après 2025 seulement; ii) toute retombée négative sur les industries nationales serait réduite, car l'on disposerait de plus de temps pour s'adapter à l'évolution de l'environnement; iii) l'intention de l'UE de dédommager contre les pertes de recettes serait plus faisable; et iv) il serait plus aisé d'assurer une plus grande intégration régionale. Les pays de la CEDEAO ont manifesté leur préférence pour une consolidation de leur accord commercial régional avant de procéder à une libéralisation «substantielle» des échanges avec l'UE.

¹Le présent encadré s'inspire du chapitre III du document sur les questions générales annexe.

- *Les répercussions de la DISEZ en matière de recettes.* La zone économique spéciale projetée ouvre de vastes perspectives de promotion de la croissance et des exportations, mais les risques qu'elle présente doivent être gérés avec soin. Les fortes incitations fiscales pourraient remettre en question un système de recouvrement fiscal traditionnellement solide, selon que les impôts versés par les nouvelles entreprises compenseront le manque à percevoir lié aux entreprises sénégalaises existantes qui s'implanteront dans la zone. En outre, il importe de définir les rôles des administrations fiscale et douanière dans la gestion de la zone et dans la conception des mesures anti-fraude. Au vu de cela, les services du FMI et les autorités se sont entendus sur plusieurs mesures liées à la DISEZ comme conditionnalité pour le programme (voir ci-dessous).

D. Cadre et risques macroéconomiques

17. **Les perspectives macroéconomiques du Sénégal pour 2008 et les années suivantes sont globalement favorables, à supposer que les autorités mènent des politiques macroéconomiques prudentes.** S'il ne se produit pas de chocs exogènes, la croissance économique à moyen terme

pourrait se situer en moyenne aux alentours de 5½ à 6 % (graphique 4).

L'investissement devrait tirer la croissance durant la période à venir, alimenté par la vigueur des télécommunications et des transports et par l'intensification de l'activité dans le BTP à la faveur de projets

principalement financés sur ressources extérieures. Le solide redressement des opérations d'ICS face à une demande

mondiale de phosphate en constante expansion devrait nourrir la croissance et les exportations. Cela pourrait

contribuer à contrer les effets du renchérissement des produits alimentaires et énergétiques, qui en 2008 pourrait avoir un impact négatif sur la balance commerciale de l'ordre de 1½ et ¼ % du PIB, respectivement. L'inflation devrait revenir à son niveau historique d'environ 2 % à moyen terme. Cependant, les pressions à la hausse sur les prix mondiaux des produits alimentaires et énergétiques maintiendront l'inflation à un niveau élevé en 2008.

18. **Le déficit courant devrait représenter de 11 à 12 % du PIB à moyen terme et être solidement financé.** Outre le soutien des partenaires au développement, une part croissante du solde des transactions courantes sera financée par l'IDE, d'où un niveau confortable de réserves internationales et de viabilité de la dette extérieure; l'AVD (analyse de viabilité de la dette) met en évidence un faible risque de surendettement (supplément 1). L'expansion de l'IDE contribuera à l'accroissement projeté du taux d'investissement sénégalais. Si l'épargne intérieure peut progressivement bénéficier d'une plus grande rentabilité du secteur des entreprises — du fait des réformes structurelles envisagées — et d'une amélioration de l'intermédiation du secteur financier — à supposer que les vulnérabilités du secteur financier soient réglées — c'est cependant l'orientation budgétaire du programme qui sera déterminante pour l'étayer.

19. **Des risques baissiers pèsent sur les perspectives à moyen terme.** Premièrement, le ralentissement persistant de la croissance mondiale et le fléchissement des flux de capitaux internationaux du fait de la tourmente des marchés financiers pourraient avoir un impact négatif, encore que les flux de capitaux vers le Sénégal soient principalement constitués d'IDE relativement stables. Deuxièmement, l'économie reste vulnérable aux chocs, et

Senegal : Contributions to Growth, 1996–2013

	1996–2007	2008–13	Difference
	(In percent)		
Real GDP growth	4.3	5.7	1.5
Primary sector	0.1	0.4	0.3
Secondary sector	0.9	1.7	0.8
Tertiary sector	3.3	3.6	0.3
Consumption	3.3	4.0	0.8
Private	2.4	3.6	1.1
Public	0.8	0.5	-0.4
Gross fixed investment	2.6	3.6	0.9
Private 1/	1.6	2.4	0.8
Public	1.0	1.2	0.2
Net exports	-1.6	-1.9	-0.2
Exports of goods and non-factor services	0.0	1.6	1.6
Imports of goods and non-factor services	-1.6	-3.5	-1.9
Labor force 2/	1.7	1.6	0.0
Physical capital 2/	2.0	2.7	0.7
Total factor productivity 2/	0.6	1.4	0.8

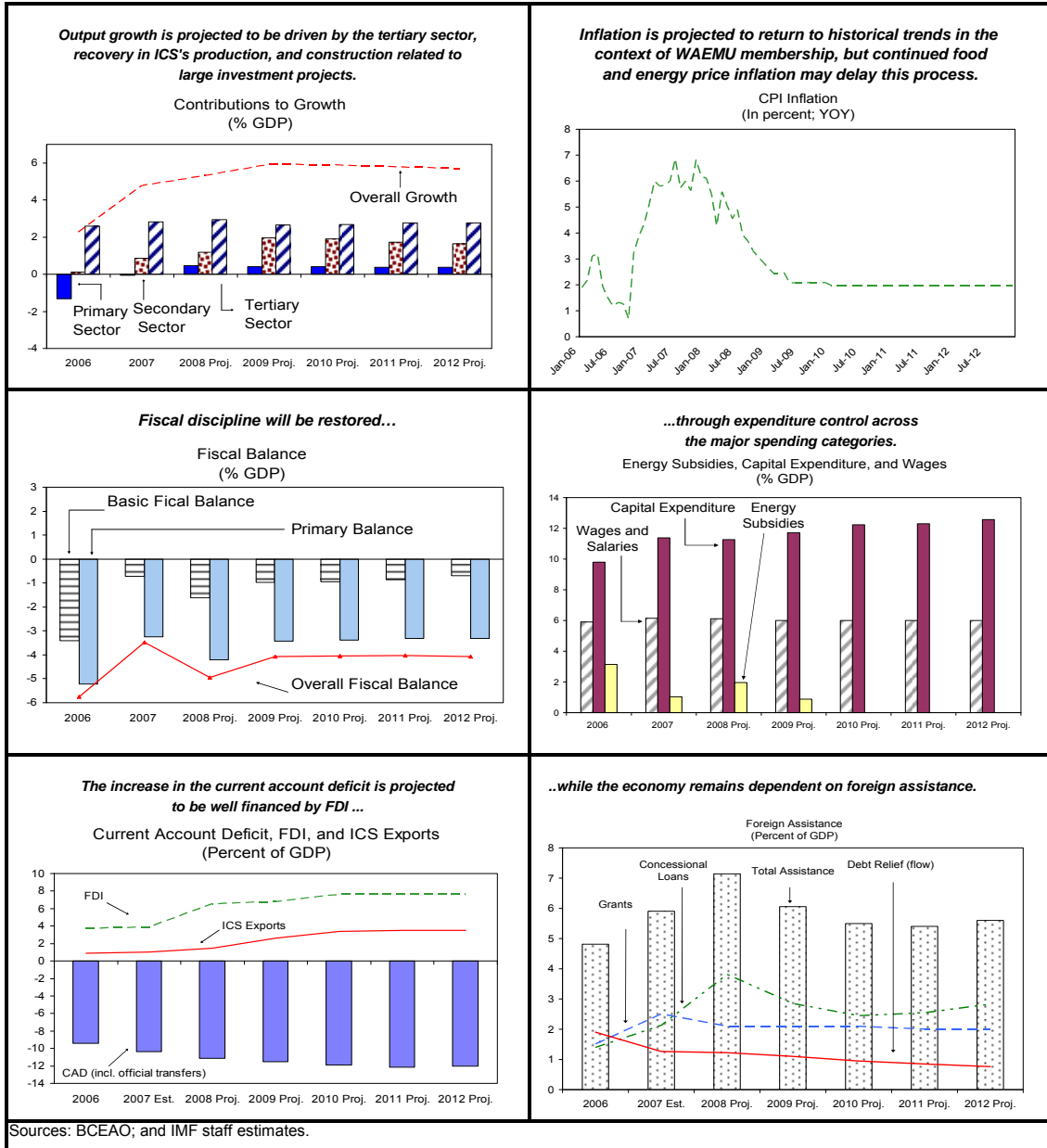
Sources: Senegalese authorities; and IMF staff estimates and projections.

1/ Including change in inventories.

2/ The growth accounting exercise assumes a standard Cobb-Douglas production function with an elasticity of output to capital of 0.35—in line with estimates for West Africa (see Sacerdoti et al. WP/98/162).

notamment à l'évolution particulièrement imprévisible du cours des matières premières et aux aléas climatiques et parasitaires pouvant porter préjudice à l'agriculture. Troisièmement, face aux tensions politiques et sociales, éventuellement exacerbées par le renchérissement des produits énergétiques et alimentaires, les autorités pourraient avoir plus de mal à mener leur programme de réformes et à maintenir la stabilité macroéconomique. Enfin, quatrièmement, si les diverses demandes de crédits budgétaires ne sont pas correctement arbitrées ou si les pressions en faveur de subventions énergétiques et alimentaires continuent de prévaloir sur d'autres considérations, les résultats budgétaires risqueraient de ne pas être à la hauteur de ce qui est souhaitable et de saper la stabilité intérieure.

Figure 4. Senegal: Medium-Term Outlook, 2006-12



V. ENTRETIENS RELATIFS AU PROGRAMME

A. Aperçu général

20. **L'environnement programmatique est devenu plus complexe.** La montée des prix des carburants et des denrées alimentaires et la nécessité de corriger les dérapages budgétaires de l'année dernière ont perturbé le sentier d'ajustement budgétaire tel qu'il était envisagé. Qui plus est, le Sénégal a des besoins pressants en matière d'infrastructure mais connaît par ailleurs des contraintes de financement sur les marchés financiers régionaux, sans que se présente par ailleurs une expansion de l'aide des bailleurs de fonds. Autrement dit, un relâchement ponctuel du plafonnement zéro des emprunts extérieurs non concessionnels pour un projet spécifique à haut rendement est donc approprié.

21. **Les autorités ont renouvelé leur détermination à préserver les quatre piliers de l'ISPE, tels qu'énoncés au paragraphe 1.** Il a été convenu que le MPEF détaillé d'octobre 2007 resterait le cadre de référence pour le travail de réforme des autorités dans leur programme économique et qu'il serait affiné sous la forme d'un MPEF beaucoup plus restreint pour la première revue du programme (Appendice I). La composante structurelle allégée du programme se centre sur les mesures destinées à renforcer la gouvernance et la transparence budgétaires. En outre, certaines modifications sont proposées aux définitions des objectifs quantitatifs.

B. Politique budgétaire

22. **L'orientation budgétaire envisagée à moyen terme — réduction à 4 % du PIB du déficit budgétaire global durant la période du programme — reste appropriée.** Elle sous-tendra la viabilité des finances publiques, comme énoncé plus haut, tout en dégagant une marge de manœuvre suffisante pour répondre aux besoins du pays en matière de développement. Elle devrait également permettre aux autorités d'améliorer davantage la composition des dépenses, afin d'atteindre l'objectif du DSRP qui veut que les dépenses sociales représentent 40 % des dépenses totales d'ici 2010. Par contre, un déficit budgétaire plus important pourrait assombrir les perspectives de viabilité de la dette et aggraver la vulnérabilité budgétaire. En outre, la marge de manœuvre budgétaire s'est déjà

MPEF, par. 9

Fiscal Space Indicators for Selected Countries, Changes, 2000–07
(Percent of GDP)

	Ghana ¹	Malawi ²	Rwanda ¹	Tanzania ¹	Uganda ³	Senegal ⁴
Source of fiscal space	11.0	3.3	8.3	7.8	-3.0	9.0
Domestic contribution	3.4	-1.1	5.3	3.7	0.2	5.7
Revenues	3.9	1.5	5.4	2.8	1.8	4.1
Domestic interest payments	2.8	2.7	-0.3	0.2	-0.5	0.0
Domestic financing (net)	-3.2	-5.3	0.2	0.7	-1.1	1.7
External contribution	7.5	4.4	3.0	4.0	-3.3	3.3
Grants	3.1	2.8	2.5	1.5	-1.3	0.6
External financing	4.4	1.6	0.4	2.5	-2.0	2.7
Use of fiscal space	11.0	3.3	8.3	7.8	-3.0	9.0
Wages	4.4	0.5	-0.7	0.2	0.7	0.9
Other current spending	3.6	4.0	6.3	8.1	0.7	2.4
Development expenditures	3.1	-1.2	2.7	-0.4	-4.4	5.8
<i>Memorandum item:</i>						
Pro-poor spending ⁵	5.9	3.8	6.7	6.8	1.6	4.0

Source: IMF staff calculations.

¹ Change over 2000-06.

² Change in 2004-06, when substantial fiscal and macroeconomic consolidation took place.

³ Change over 2001-06. Development expenditures include net lending and repayment of domestic arrears.

⁴ Change over 2000-07.

⁵ Definition may vary across time and countries.

considérablement élargie depuis 2000. Une augmentation plus importante des dépenses publiques, notamment dans les investissements, pourrait mettre à mal la capacité d'absorption tant que les réformes de GFP n'ont pas porté leurs fruits.

23. **Cependant, un déficit budgétaire de 5 % du PIB en 2008 est nécessaire pour prendre en charge les dépenses reportées en 2007.** Les autorités attachent une grande importance au prompt règlement de ces retards de paiement qui pèsent sur le secteur privé. Si l'on considère par ailleurs l'augmentation projetée des subventions aux aliments et aux carburants, il apparaît nécessaire de consentir un effort rigoureux de maîtrise des dépenses. Pour veiller à ce que cette redéfinition des priorités se produise effectivement, le Premier Ministre et le Ministre des finances [ont publié deux circulaires] pour limiter la capacité des ministères dépensiers à engager de nouvelles dépenses. La première fixe le niveau global des enveloppes budgétaires réduites tant pour les dépenses courantes que pour les dépenses d'équipement par rapport à la loi de finances de 2008, et la seconde établit les budgets spécifiques de chaque ministère dépensier conformément à l'enveloppe globale; les secteurs sociaux ont été exclus de cette opération (mesure préalable). Les autorités ont en outre bloqué les autorisations d'engagements dans le SIGFIP de manière à appliquer les circulaires. Cette maîtrise des dépenses devrait contribuer à apaiser les pressions de la demande dans certains secteurs et, partant, concourir à la stabilité macroéconomique.

MPEF, par. 10

24. **L'accroissement du déficit budgétaire en 2008 ne tient pas à un relâchement de la politique budgétaire.** Au contraire, globalement le déficit budgétaire global combiné pour 2007 et 2008 est, à grands traits, celui qui avait été programmé, d'où un impact neutre sur la viabilité de la dette.

25. **L'ampleur des retards de paiement justifie que l'on examine de près la nature des dépenses sous-jacentes, y compris leur conformité aux autorisations budgétaires¹⁴.** D'après un recensement préliminaire basé sur l'information fournie à titre volontaire par les ministères et organismes dépensiers, un montant de dépenses de 0,2 % du PIB — dont l'origine semblerait précéder le démarrage du programme — n'était pas immédiatement imputable à des postes budgétaires existants. Ceci fait planer un doute quant à l'existence d'une partie de dépenses extrabudgétaires. Au vu de cela, les autorités se sont engagées à confier un vaste audit à l'Inspection générale des finances d'ici la fin septembre 2008 afin de bien comprendre tous les retards de paiements (repère structurel). Bien que le nombre de dossiers en instance doive être considérablement réduit d'ici-là, l'audit devrait permettre de jeter les bases pour un retour complet et permanent à la normale. Les autorités ont convenu que toute

MPEF, par. 14

¹⁴ Les autorités ont signalé que les coûts budgétaires de la Conférence islamique représentaient 0,4 % du PIB, dont une partie a été régularisée dans un collectif budgétaire après la conférence.

dépense non autorisée serait régularisée dans un collectif budgétaire ou rejetée par le Ministre des Finances. Ceci rétablirait l'intégrité du cadre budgétaire.

26. Les contraintes de financement sur le marché de l'UEMOA se sont accentuées.

Les réserves excédentaires des banques ont considérablement diminué suite aux emprunts lancés par divers gouvernements de la sous-région. Pour faire un appel public à l'épargne régionale il faudra donc une planification plus poussée, de sorte que les émissions soient plus prévisibles et intéressantes pour les investisseurs au plan du calendrier et des échéances. Le programme prévoit que les autorités mettront au point avec la BCEAO d'ici la fin juin 2008 un plan biennal glissant d'émissions de titres sur le marché régional, qui serait mis à jour chaque fois qu'elles feraient un appel public à l'épargne (repère structurel). Cela devrait contribuer à prévenir les problèmes de trésorerie du passé, à réduire les risques de retard de paiement au secteur privé et à développer le marché de l'UEMOA. Il importe de souligner que les opérations monétaires de la BCEAO pourraient ainsi gagner en efficacité, en contribuant à éponger l'excédent de liquidité de façon systématique et en offrant à la banque centrale une source fiable de titres pour ses opérations d'open market.

MPEF, par. 13

27. À la demande des autorités, le programme comprend un plafonnement non nul des emprunts non concessionnels (80 milliards FCFA). L'objectif est

de prendre en charge la part de l'État dans un PPP pour une autoroute à péage reliant Dakar à Diamniadio, où se situe le nouvel aéroport et la DISEZ — condition requise pour rendre les deux projets viables. Les bailleurs de fonds, dont la Banque mondiale, fournissent le reste de la part de l'État dans le projet. D'après les études de faisabilité des donateurs, le rendement escompté dépasse les coûts prévus des emprunts non concessionnels. Aucun autre apport de bailleurs de fonds n'est envisageable pour ce projet et l'ampleur des fonds à lever dépasserait la capacité du marché de l'UEMOA. Cependant, si le produit des privatisations ou de la cession d'autres actifs de l'État se matérialisait, le plafonnement non nul serait ajusté à la baisse en conséquence¹⁵.

MPEF, par. 12

¹⁵ Les autorités envisagent de vendre leur part minoritaire dans la SONATEL, société de télécommunications rentable. Au moment de la mission, elles ont confirmé qu'elles n'avaient pas encore pris de décision. Comme le produit des privatisations peut être considérable, les services du FMI ont rappelé qu'il fallait examiner de manière approfondie l'emploi qui peut en être fait en l'intégrant pleinement dans le cadre macroéconomique. Les services du FMI ont en outre engagé les autorités à recourir à un appel d'offres multiples pour la phase de conseil et de désengagement, conformément au nouveau cadre de marchés publics et vu l'importance qu'attache l'ISPE à la transparence et la gouvernance budgétaires.

C. Programme de réformes structurelles

28. **Il est proposé d'alléger la conditionnalité structurelle.** Six critères d'évaluation ou repères structurels sont proposés pour la deuxième revue de l'ISPE, contre neuf conditions structurelles dans la phase initiale du programme¹⁶.

29. **La conditionnalité structurelle se centre sur les principaux piliers de l'ISPE** (tableau 2 du MEFP)¹⁷. Le mémorandum contient des engagements additionnels qui échappent à la conditionnalité. Ceci est particulièrement vrai pour les réformes de la gestion des finances publiques et le travail de renforcement du contrôle du secteur financier et de suppression des obstacles à l'intermédiation financière. Les conditions structurelles ci-dessous ont été convenues avec les autorités :

Objectif : Appuyer l'orientation de la politique budgétaire, étayer la stabilité macroéconomique et renforcer la gouvernance et la transparence en matière de finances publiques

- *Contenir l'impact de la DISEZ sur les recettes.* Les autorités vont adopter un décret d'application de la loi relative à la DISEZ d'ici la mi-novembre 2008 pour i) éviter que les entreprises de certains secteurs — notamment les sociétés de télécommunications réglementées et les compagnies pétrolières qui vendent localement — ne s'implantent dans la zone; et ii) limiter les risques de fraude au moyen d'une liste de sanctions et de l'exclusion éventuelle de certaines entreprises (critère d'évaluation structurel)¹⁸. Ces mesures ont été convenues à partir d'une étude que les autorités ont faite de l'impact éventuel de la DISEZ sur les recettes (encadré 7).

MPEF, par. 17

¹⁶ La réduction de la conditionnalité structurelle tient compte des délibérations du Conseil sur le rapport du BIE sur la conditionnalité structurelle et des conclusions de l'évaluation ex post pour le Sénégal selon lesquelles il convient d'éviter la conditionnalité excessive des programmes passés.

¹⁷ Le développement du secteur privé est l'un des piliers de l'ISPE, mais il s'est avéré difficile de définir une conditionnalité spécifique à ce domaine qui puisse tenir le seuil de criticalité macroéconomique.

¹⁸ En outre, le rôle d'agent administratif et financier de l'APIX par rapport aux autorités financières compétentes (douanes, fisc), et les mesures spécifiques pour combattre la fraude, y compris la fraude fiscale, doivent avoir été définis en mars 2008 (repère structurel).

Encadré 7. La zone économique spéciale intégrée de Dakar (DISEZ)

Au début de 2008 les autorités ont signé un accord avec JAFZA (Dubai) pour construire et exploiter une zone économique spéciale aux abords de Dakar. L'investisseur se chargera de mettre en place l'infrastructure, à hauteur de 800 millions de dollars, sur des terrains appartenant à l'État et offrira des sites en location à des entreprises qui profiteront d'un régime fiscal favorable. L'accord ne prévoit pas de garanties financières de l'État ni d'engagements de dépenses publiques directes dans la zone. Comme le site est actuellement désert et sans aménagements, deux ans seront peut-être nécessaires avant que les premières entreprises ne s'implantent dans la zone.

Les autorités voient dans la zone une pépinière qui permettra de moderniser l'économie et d'accélérer les réformes, avec de fortes retombées positives pour l'ensemble du pays. C'est ainsi qu'elles estiment que la zone devrait créer plusieurs milliers d'emplois directs et indirects et jouer un rôle important dans la lutte contre la pauvreté.

Bien que les autorités s'attendent à ce que la zone ait un effet au moins neutre sur le plan des recettes, elles entendent mettre en place des sauvegardes en ce sens. Elles ont ainsi réalisé une étude pour évaluer l'impact probable de la zone en matière de recettes (tenant ainsi un repère pour la fin 2007). L'étude a conclu que l'impact direct au plan fiscal, du fait de l'implantation des entreprises dans la zone, serait limité si les entreprises de certains secteurs —notamment les télécommunications — en étaient exclues. Les autorités ont aussi examiné les pratiques d'autres zones économiques et ont conclu que les entrées et les sorties devront être contrôlées pour éviter les cas flagrant de fraude. Elles entendent ainsi installer une clôture ou édifier un mur sur le pourtour et limiter le nombre de points d'accès et de sortie, exercer un contrôle rigoureux et établir des règles de prix de transfert pour prévenir la fraude, dont fiscale.

- *Audit de tous les retards de paiement.* Voir paragraphe 25 ci-dessus.
- *Renforcement de l'administration fiscale.* D'ici la fin octobre 2008, les autorités assureront le transfert de la compétence du recouvrement des impôts directs des grandes entreprises du Trésor à la DGID (repère structurel). Il s'agit là d'un conseil formulé de longue date par l'assistance technique du FMI et le RONC de finances publiques. En confiant au même service les fonctions d'assiette et de recouvrement, les risques de fraude fiscale seront considérablement réduits. Cela devrait contribuer à sauvegarder le recouvrement des impôts et réduire les risques budgétaires issus de la DISEZ. MPEF, par. 23
- *Mise en œuvre de la réforme du secteur énergétique.* Comme signalé plus haut, la réforme du secteur énergétique est cruciale au plan macroéconomique, en ce sens qu'elle vise à améliorer l'approvisionnement en énergie et à faire en sorte que le secteur pèse moins sur le budget. Le principal impact budgétaire est attribuable à l'hésitation des autorités à relever les tarifs de l'électricité conformément à la structure des coûts, ce qui s'expliquait à son tour en partie par les déficiences de la formule existante. Les MPEF, par. 22

autorités entendent adopter d'ici le 1^{er} août 2008 une nouvelle structure tarifaire de l'électricité présentant des coûts marginaux croissants afin d'exercer un effet dissuasif sur la grande consommation et favorisant les ménages à faible revenu (critère d'évaluation structurel).

Objectif : Accompagner la mise en œuvre du nouveau modèle de croissance des autorités tout en sauvegardant la stabilité macroéconomique

- *Renforcement de la planification et de l'évaluation des investissements* : Comme le précise l'encadré 2, les autorités sont de plus en plus conscientes de la nécessité de mieux programmer et évaluer les investissements. Compte tenu du caractère limité des options de financement et de la capacité de planification, une meilleure sélection et hiérarchisation des projets d'investissement, à partir de normes bien définies, permettrait de privilégier les projets à haut rendement et d'accroître la productivité des dépenses publiques. Par ailleurs, les autorités reconnaissent que le programme d'investissement doit être conforme aux objectifs stratégiques et au cadre macroéconomique. C'est ainsi qu'elles vont élaborer d'ici la mi-novembre 2008 des directives sur l'amélioration de la planification et de l'évaluation des investissements publics (critère d'évaluation structurel).

MPEF, par. 16

Objectif : Résoudre les problèmes de trésorerie de l'État, renforcer la gestion de la dette, et appuyer le développement du secteur financier et les opérations monétaires de la BCEAO

- *Rationaliser le recours au marché financier régional.* Voir paragraphe 26 ci-dessus.

D. Suivi du programme

30. Trois changements sont proposés dans le suivi du programme :

- Vu la nécessité d'éponger sans tarder les engagements de dépenses reportés en 2007, il est proposé que le plancher pour le solde budgétaire de base soit relevé à 48 milliards FCFA pour la fin juin 2008.
- Il est proposé de définir le plafond sur les emprunts non concessionnels sur une base cumulée et de le relever de zéro à 80 milliards FCFA au quatrième trimestre 2008, pour contribuer à financer l'autoroute à péage Dakar-Diamniadio. Les dépenses seront effectuées en 2008 et 2009, mais le programme permet d'emprunter la totalité du montant d'emblée pour que les autorités puissent obtenir les meilleures conditions de financement.

- Il est proposé de redéfinir le plafond des paiements en instance afin de pouvoir suivre un plus large éventail de paiements. Au lieu de viser simplement les dépenses ordonnancées mais non payées, la nouvelle définition couvrirait le moment où l'administration reçoit et valide une facture. Comme la nouvelle définition est plus vaste, et qu'il faudra un certain temps avant d'apurer tous les retards de paiement, le plafond des paiements en instance est relevé de 30 à 50 milliards FCFA au milieu de l'année, avant d'être progressivement ramené à 30 milliards FCFA à la fin de l'année. Cependant, le plafond nul sur les arriérés est maintenu comme sauvegarde supplémentaire.

VI. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

31. **Par rapport à l'année dernière, les résultats et les perspectives macroéconomiques du Sénégal se sont améliorés.** La croissance économique s'est redressée et les perspectives sont prometteuses, tant que les investissements tirés par l'IDE se matérialisent, la restructuration d'ICS avance et les politiques macroéconomiques restent prudentes. Cela devrait également contribuer à préserver la stabilité des perspectives extérieures en dépit d'une conjoncture plus difficile. Cependant, le renchérissement des produits alimentaires et énergétiques pourrait maintenir l'inflation au dessus de sa tendance historique à court terme.
32. **Les réformes structurelles seront fondamentales pour accroître la compétitivité et améliorer les exportations.** La nouvelle stratégie de croissance doit être mise en œuvre avec vigueur pour fournir l'élan nécessaire sur ce front. Le taux de change réel semble être globalement conforme aux fondamentaux économiques, mais il convient de suivre de près son évolution.
33. **S'agissant de la politique budgétaire, il est regrettable que les dépenses non prioritaires n'aient pas pu être maîtrisées en 2007.** Bien que l'objectif de solde budgétaire de base ait été atteint à la fin 2007, le report des ordonnancements pour un montant équivalant à 2 % du PIB est préoccupant et onéreux pour le secteur privé. Les services du FMI engagent vivement les autorités à mettre résolument en application la circulaire du Premier Ministre pour contenir les engagements de dépenses en 2008, afin de permettre l'apurement intégral des impayés et de maintenir la prudence budgétaire. Par ailleurs, si l'audit des dépenses passées confirme que des dépenses ont été effectuées sans autorisation budgétaire, le gouvernement devra prendre les mesures qui s'imposent sans tarder.
34. **La nécessité de limiter les risques pour la paix sociale peut justifier les subventions aux produits alimentaires et énergétiques à titre provisoire si elles sont bien ciblées.** Cependant, comme ces mesures ont un coût élevé elles écartent d'autres dépenses qui présentent peut-être une plus grande priorité. Il n'est donc pas viable d'accroître, voire de maintenir ces subventions à moyen terme. Il est impératif de définir d'autres mesures, en consultation avec les partenaires au développement et les autres pays de la région. Les

principes directeurs doivent être la capacité budgétaire, un meilleur ciblage pour aider ceux qui en ont besoin et la limitation des distorsions économiques.

35. **Il convient de féliciter les autorités pour la solide mise en œuvre de la composante structurelle du programme.** De manière plus précise, plusieurs mesures fondamentales ont été adoptées pour améliorer la gouvernance et la transparence budgétaires. Ces solides résultats doivent être consolidés afin de renforcer davantage la gestion des finances publiques. En outre, il convient d'encourager les autorités à renforcer l'environnement légal et réglementaire du secteur financier, à le contrôler de près et à lever les obstacles à une plus grande intermédiation financière.

36. **En dépit des dérapages budgétaires et des risques légèrement plus élevés qui pèsent sur le programme du fait d'un environnement extérieur plus complexe, les services du FMI recommandent que soit achevée la première revue du programme.** Globalement, les mesures correctives engagées par les autorités, et l'élargissement des objectifs du programme, devraient permettre de corriger pleinement en 2008 les dérapages budgétaires passés et de jeter les bases d'une reprise ultérieure de l'ajustement budgétaire. Compte tenu de la rapidité des mesures correctives qui ont été prises, les services du FMI appuient également la demande des autorités pour une dérogation pour non observation du critère d'évaluation quantitatif relatif aux arriérés intérieurs durant les trois premières semaines de la période du programme. Enfin, les mesures structurelles du programme, une fois mises en œuvre, protégeront la politique budgétaire contre toute une série de risques, y compris ceux liés à la zone économique spéciale projetée.

37. **Il est recommandé que les prochaines consultations au titre de l'article IV aient lieu dans les 24 mois, sous réserve des dispositions de la décision sur les cycles de consultations dans les pays menant un programme.**

SENEGAL—FIRST REVIEW OF THE POLICY SUPPORT INSTRUMENT**PROPOSED DECISION**

1. Pursuant to paragraph 8 of Decision No. 13561-(05/85), 10/05/05 and paragraph 1(a) of the Policy Support Instrument (“PSI”) for Senegal (EBS/07/114, 10/11/07), the Fund has conducted a review to assess program implementation.

2. The letter dated May 30, 2008 from the Minister of State, Minister of Economy and Finance (the “May 2008 Letter”), together with its Memorandum of Economic and Financial Policies (the “May 2008 MEFP”) and the Technical Memorandum of Understanding (the “May 2008 TMU”), shall be attached to the PSI for Senegal, and the letter from the Minister of State, Minister of Economy and Finance dated October 3, 2007, together with its attachments, shall be read as supplemented and modified by the May 2008 Letter and its attachments.

3. Accordingly, the PSI for Senegal shall be amended as follows:
 - a. A new paragraph 1(b) shall be added to read as follows:

“(b) the third review is scheduled to be conducted by June 30, 2009, as specified in paragraph 26 of the May 2008 MEFP.”

 - b. Paragraph 2.A.(1) of the PSI for Senegal shall be replaced to read as follows:

“(1) at any time during the period of this Instrument:

- (i) the ceiling on the contracting or guaranteeing of new nonconcessional external debt by the government, or
- (ii) the ceiling on the stock of domestic payment arrears by the government, or
- (iii) the ceiling on the stock of external payment arrears by the government,

as specified in Table 1 of the May 2008 MEFP and further specified in the May 2008 TMU, was not observed; or”

c. Paragraph 2.C. of the PSI for Senegal shall be replaced to read as follows:

“C. with respect to the second review:

- (1) the data as of end-June 2008 indicate that any of the floors and ceilings referred to in paragraph 2.B.(1)(i) and (ii) above, as specified in Table 1 of the May 2008 MEFP and further specified in the May 2008 TMU, were not observed; or
- (2) Senegal has not carried out its intentions
 - (i) by August 1, 2008, to adopt and make effective the new tariff structure for electricity, which provides progressive tariff rates, in order to encourage energy savings, with lower tariff adjustments for low-income consumers, as specified in Table 2 of the May 2008 MEFP and further specified in paragraph 22 of the May 2008 MEFP; or
 - (ii) by November 15, 2008, to issue the implementation decree for the application of Law 2007-16 on DISEZ, as specified in Table 2 of the May 2008 MEFP and further specified in paragraph 17 of the May 2008 MEFP; or

- (iii) by November 15, 2008, to publish an administrative order from the Prime Minister with guidelines to strengthen public investment planning and evaluation, as specified in Table 2 of the May 2008 MEFP and further specified in paragraph 16 of the May 2008 MEFP; or”

d. A new paragraph 2.D. shall be inserted after paragraph 2.C of the PSI for Senegal to read as follows:

“D. with respect to the third review:
the data as of end-December 2008 indicate that any of the floors and ceilings referred to in paragraph 2.B(1)(i) and (ii) above, as specified in Table 1 of the May 2008 MEFP and further specified in the May 2008 TMU, were not observed; or”

e. A new paragraph 5 shall be inserted after paragraph 4 of the PSI for Senegal to read as follows:

“5. Completion of the first review will be subject to assessment criteria having been established for the second and third reviews. Completion of the second review will be subject to assessment criteria having been established for the third and fourth reviews. Completion of the third review will be subject to assessment criteria having been established for the fourth and fifth reviews.”

4. The Fund waives the nonobservance of the continuous quantitative assessment criterion on the stock of domestic payment arrears by the government set out in paragraph 2.A.(1)(ii) of the PSI for Senegal and completes the first review specified in paragraph 1(a) of the PSI for Senegal, on the condition that the information provided by Senegal (i) on its performance under the nonobserved assessment criterion, (ii) on its performance under other assessment criteria related to this review, and (iii) on the implementation of the measure specified as prior action in Table 2 of the May 2008 MEFP, is accurate.

Tableau 1. Sénégal - Indicateurs économiques et financiers, 2004-13

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
				Est.				Proj.		
(Variation annuelle en pourcentage)										
Revenu national et prix										
PIB en prix constants	5.9	5.6	2.3	4.8	5.3	5.9	5.9	5.8	5.7	5.6
<i>Dont</i> : PIB non agricole	6.0	4.8	3.9	5.7	5.3	6.1	6.1	5.9	5.8	5.7
Déflateur du PIB	0.5	2.3	3.4	5.2	4.0	2.3	2.2	2.2	2.2	2.2
Prix à la consommation										
Moyenne annuelle	0.5	1.7	2.1	5.9	4.4	2.2	2.0	2.0	2.0	2.0
Fin de période	1.7	1.4	3.9	6.2	2.9	2.1	2.0	2.0	2.0	2.0
Secteur extérieur										
Exportations, f.à.b. (en FCFA)	9.2	4.4	0.1	-2.9	23.4	9.5	10.0	7.6	7.5	6.2
Importations, f.à.b. (en FCFA)	9.8	15.6	9.0	12.7	23.3	11.3	10.1	8.8	8.8	7.2
Exportations en volume	4.4	-3.8	-11.9	-0.3	8.4	8.9	8.1	7.9	7.2	7.2
Importations en volume	1.9	4.2	5.8	7.7	10.2	11.6	11.0	9.2	7.8	7.1
Termes de l'échange (dégradation (-))	-3.1	-2.4	10.3	-7.0	1.5	0.8	2.7	0.0	-0.7	-0.9
Taux de change effectif nominal	2.2	-0.3	0.2	1.4
Taux de change effectif réel	0.1	-1.3	-0.2	4.6
(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début d'année, sauf indication contraire)										
Monnaie et crédit										
Avoirs intérieurs nets	3.1	8.6	5.0	8.5	8.5	8.7	9.7	9.4	8.6	8.1
Crédit intérieur	2.5	10.4	5.8	11.5	8.9	9.0	10.1	9.7	8.9	8.4
Crédit à l'État (net)	-3.1	-4.1	3.0	4.7	2.0	2.4	3.4	3.1	2.3	1.8
Crédit à l'économie (croissance en pourcentage)	9.2	24.5	4.2	10.7	11.0	11.2	11.4	11.6	11.7	11.7
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
Opérations financières de l'État										
Recettes	18.3	19.2	19.9	20.9	21.4	21.1	20.7	20.9	21.0	21.2
Dons	2.1	1.6	1.5	2.5	2.1	2.1	2.1	2.0	2.0	2.1
Dépenses totales et prêts nets	23.3	24.1	27.5	27.2	28.5	27.3	26.9	26.9	27.1	27.3
Excédent (+) ou déficit (-) budgétaire global										
Base ordonnancements, hors dons	-5.2	-4.6	-7.3	-6.0	-7.1	-6.2	-6.1	-6.0	-6.0	-6.1
Base ordonnancements, dons inclus	-3.1	-3.0	-5.8	-3.5	-4.9	-4.1	-4.0	-4.0	-4.0	-4.0
Solde budgétaire primaire 1/	-1.8	-2.3	-5.2	-3.3	-4.2	-3.4	-3.4	-3.3	-3.3	-3.2
Solde budgétaire de base 2/	0.7	0.9	-3.4	-0.7	-1.6	-1.0	-0.9	-0.9	-0.7	-0.5
Investissement intérieur brut	26.0	29.5	28.7	31.7	32.0	35.1	36.8	37.1	37.5	38.0
Public	9.7	9.9	9.8	11.4	11.3	11.7	12.2	12.3	12.6	12.9
Non public	16.3	19.6	18.9	20.3	20.8	23.4	24.6	24.8	24.9	25.1
Épargne intérieure brute	13.4	14.1	11.2	11.5	10.2	12.4	13.7	14.0	14.2	14.6
Publique	8.4	7.9	3.5	7.4	5.7	7.8	9.0	9.2	9.4	9.8
Non publique	5.0	6.2	7.7	4.1	4.5	4.6	4.7	4.8	4.8	4.8
Épargne nationale brute	19.9	21.8	19.3	21.3	20.9	23.6	24.9	25.0	25.4	25.9
Déficit extérieur courant (-)										
Hors transferts officiels courants	-6.1	-7.8	-9.4	-10.4	-11.1	-11.5	-11.9	-12.1	-12.1	-12.1
Transferts officiels courants inclus	-7.9	-9.3	-10.4	-12.1	-12.4	-12.8	-13.2	-13.3	-13.3	-13.4
Dette intérieure de l'administration centrale 3/	3.5	3.3	4.3	5.6	6.1	6.9	8.2	9.3	10.0	10.5
Dette extérieure publique (nominale) 3/ 4/	44.0	42.4	17.8	18.1	20.0	20.9	21.0	21.3	21.9	22.8
Service de la dette extérieure publique (en % des exportations) 4/	7.4	5.6	4.2	4.4	3.2	3.7	3.7	3.6	3.5	3.3
Service de la dette extérieure publique (en % des recettes publiques) 4/	10.9	7.9	5.4	4.9	3.9	4.6	4.7	4.5	4.4	4.1
PIB (milliards de FCFA)	4,243	4,582	4,846	5,344	5,856	6,348	6,872	7,430	8,028	8,662

Sources : autorités sénégalaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Recettes totales et dons moins dépenses totales et prêts nets, hors charges d'intérêts.

2/ Recettes totales moins dépenses totales et prêts nets, hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures, prêts rétrocédés bruts et dépenses financées par l'initiative PPTE et l'aide IADM.

3/ Encours de la dette à la fin de l'exercice.

4/ Après allègement de dette au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM (à compter de 2006).

Tableau 2. Sénégal - Balance des paiements, 2004-13

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
				Est.				Proj.		
(En milliards de FCFA francs, sauf indication contraire)										
Solde des transactions courantes	-257	-355	-455	-556	-651	-732	-820	-901	-968	-1,052
Biens	-521	-691	-828	-1,062	-1,308	-1,475	-1,624	-1,782	-1,955	-2,111
Exportations, f.à.b.	798	832	833	810	999	1,094	1,204	1,295	1,391	1,478
Importations, f.à.b.	-1,319	-1,524	-1,661	-1,872	-2,307	-2,569	-2,827	-3,077	-3,347	-3,589
Services et revenus (net)	-78	-70	-65	-60	-16	-32	-35	-20	-1	-20
Crédits	437	518	512	530	635	682	733	794	864	922
Débits	-514	-587	-577	-590	-651	-714	-767	-814	-865	-942
<i>Dont</i> : intérêts au titre de la dette publique	-41	-36	-36	-22	-31	-34	-37	-39	-40	-49
Transferts courants sans contrepartie (net)	342	405	437	566	673	774	839	900	988	1,079
Privés (net)	270	341	409	498	603	698	756	818	898	973
Publics (net)	72	65	28	69	70	76	82	83	91	105
<i>Dont</i> : dons budgétaires	19	12	9	48	25	27	29	24	26	35
Compte de capital et d'opérations financières	281	234	512	607	799	794	897	993	1,088	1,161
Compte de capital	74	69	1,234	182	107	115	124	134	144	156
Transferts de capitaux privés	4	6	6	7	8	9	9	10	10	10
Dons-projets	70	63	64	86	98	106	115	124	134	145
Annulation de dette et autres transferts 1/2/	0	0	1,163	89	0	0	0	0	0	0
Compte d'opérations financières	207	165	-722	424	693	679	772	859	944	1,066
Investissements directs	34	28	110	143	316	356	446	483	523	512
Investissements de portefeuille	-15	14	-11	22	28	26	41	44	46	42
Autres investissements	188	123	-820	260	349	297	285	332	375	452
Secteur public (net)	32	33	-1,018	97	204	164	136	156	195	233
<i>Dont</i> : décaissements	157	154	147	156	251	219	197	217	260	307
prêts-programmes	13	21	39	19	78	33	36	38	41	45
prêts-projets	144	133	107	138	133	154	177	195	235	279
prêts non concessionnels	0	0	0	0	40	32	-16	-16	-16	-16
amortissement	-127	-122	-1,166	-54	-47	-59	-61	-61	-66	-74
Secteur privé (net)	129	84	173	135	145	133	149	176	180	219
Erreurs et omissions	27	6	25	28	0	0	0	0	0	0
Solde global	24	-122	57	51	149	62	77	92	120	109
Financement	-24	122	-57	-51	-149	-62	-77	-92	-120	-109
Avoirs extérieurs nets (BCEAO)	-126	-9	-83	-75	-167	-78	-88	-101	-129	-117
Utilisation nette des ressources du FMI	-23	-22	-66	0	0	0	0	-1	-2	-2
Achats	3	3	11	0	0	0	0	0	0	0
Rachats	-26	-24	-77	0	0	0	0	-1	-2	-2
Autres	-102	12	-16	-75	-167	-78	-88	-99	-127	-115
Banques créatrices de monnaie	0	26	-37	3	-10	-11	-11	-12	-12	-13
Arriérés de paiement (réduction (-))	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement exceptionnel 2/3/	101	105	63	21	29	27	23	21	21	21
Ecart de financement résiduel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pour mémoire :										
Solde des transactions courantes										
En % du PIB (transfers officiels courants inclus)	-6.1	-7.8	-9.4	-10.4	-11.1	-11.5	-11.9	-12.1	-12.1	-12.1
En % du PIB (hors transfers officiels courants)	-7.9	-9.3	-10.4	-12.1	-12.4	-12.8	-13.2	-13.3	-13.3	-13.4
Réerves officielles brutes (milliards de FCFA)	668	662	661	735	903	981	1070	1170	1298	1414
(en mois d'importations de biens et de services NCRF)	4.8	4.1	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.9	3.9
PIB nominal (milliards de FCFA)	4,243	4,582	4,846	5,344	5,856	6,348	6,872	7,430	8,028	8,662

Sources : BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

1/ Comprend le produit de la vente d'une licence de télécommunications à un opérateur soudanais pour un montant de 200 millions de dollars.

2/ Tient compte de l'allègement de dette au titre de l'IADM en 2006. L'allègement de dette accordé par le FMI est comptabilisé en transfert de capital et celui accordé par l'IDA et la BAfD en financement exceptionnel pour les montants échus en 2006 et en transfert de capital pour ceux exigibles à compter de 2007.

3/ Jusqu'en 2005, l'allègement de dette accordé par le FMI au titre de l'initiative PPTE est comptabilisé en don et celui accordé par la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, les créanciers du Club de Paris et le Koweït en financement exceptionnel.

Tableau 3. Sénégal - Opérations financières de l'Etat, 2006-13

	2006	2007		2008		2009	2010	2011	2012	2013
		Prog.	Est.	Prog.	Proj.					
Recettes totales et dons	1,036	1,202	1,253	1,255	1,377	1,471	1,569	1,701	1,849	2,016
Recettes	963	1,082	1,119	1,158	1,254	1,338	1,425	1,552	1,688	1,835
Recettes fiscales	922	1,039	1,075	1,126	1,222	1,303	1,387	1,511	1,644	1,788
Impôt sur le revenu	219	244	232	276	254	280	306	334	364	396
Taxes sur les biens et services	533	577	628	643	697	773	854	937	1,031	1,129
Taxes sur les produits pétroliers	170	217	215	204	272	250	228	240	250	262
Recettes non fiscales	41	44	44	32	32	35	38	41	44	48
Dons	73	120	134	97	123	133	144	149	161	181
Budgétaires	9	41	48	17	25	27	29	24	26	35
Projets de développement inscrits au budget	64	79	86	80	98	106	115	124	134	145
Dépenses totales et prêts nets	1,331	1,452	1,456	1,513	1,667	1,730	1,847	1,999	2,173	2,366
Dépenses courantes	829	779	842	828	1,007	986	1,006	1,086	1,164	1,249
Traitements et salaires 1/	286	330	329	347	358	381	412	446	482	520
Intérêts exigibles	42	35	29	41	43	41	45	52	57	70
Dont : dette extérieure 2/	36	27	22	32	31	34	37	39	40	49
Autres dépenses courantes	500	414	484	440	606	565	549	588	625	659
Transferts et subventions 3/	308	206	252	216	363	306	270	285	303	317
Dont : subventions à la SAR et au gaz butane	66	44	55	57	95	46	0	0	0	0
Dont : SENELEC	86	0	0	0	20	10	0	0	0	0
Dont : subventions alimentaires	0	0	21	0	56	20	0	0	0	0
Biens et services	186	192	217	209	229	245	266	290	310	330
Dépenses courantes financées par l'initiative PPTE ou l'IADM	7	16	15	15	14	14	13	13	12	12
Dépenses en capital	475	665	609	685	660	744	841	914	1,009	1,117
Financées sur ressources intérieures	337	464	395	471	429	483	549	594	640	693
Dont : sans transferts aux EP	337	399	330	426	392	455	549	594	640	693
Financées par l'initiative PPTE et l'IADM	26	81	60	75	72	56	52	51	49	49
Non financées par l'initiative PPTE et l'IADM	311	384	335	396	356	427	496	544	590	645
Financées sur ressources extérieures	138	201	213	215	231	260	292	320	369	424
Prêts nets	27	8	5	0	0	0	0	0	0	0
Dont : montants rétrocédés	33	16	10	0	0	0	0	0	0	0
Solde de certaines entités du secteur public 4/	16	5	17	0	0	0	0	0	0	0
Solde budgétaire primaire 5/	-236	-210	-157	-217	-247	-218	-233	-246	-267	-280
Solde budgétaire global (dons inclus)	-279	-245	-186	-258	-290	-259	-278	-298	-324	-350
Solde budgétaire global (hors dons)	-352	-364	-320	-355	-413	-392	-422	-447	-485	-531
Solde budgétaire de base 6/	-165	-56	-39	-51	-95	-62	-65	-64	-54	-46
Financement	279	245	186	258	290	259	278	298	324	350
Financement extérieur	121	159	131	208	252	205	191	210	248	283
Tirages	146	181	156	213	211	187	213	233	276	323
Prêts-programme	39	43	19	78	78	33	36	38	41	45
Prêts-projets	107	138	138	135	133	154	177	195	235	279
Prêts non concessionnels pour infrastructure	0	0	0	0	40	32	-16	-16	-16	-16
Amortissement exigible	-58	-67	-54	-53	-47	-59	-61	-61	-66	-74
Dont : Prêts non concessionnels pour infrastructure	-8	13	8	30	0	-8	-16	-16	-16	-16
Allègement de dette et aide au titre de l'initiative PPTE 7/	41	32	21	17	29	27	23	21	21	21
Bons et obligations du Trésor émis dans l'UEMOA	-8	13	8	30	19	18	32	33	32	28
Financement intérieur	158	85	56	51	38	54	87	88	76	67
Système bancaire	128	112	92	53	40	56	89	90	78	70
Dont : bons et obligations du Trésor	23	155	136	60	52	68	102	104	92	80
Financement non bancaire 8/	30	-27	-36	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
Erreurs et omissions	-1	0	-1	0	0	0	0	0	0	0
Ecart de financement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pour mémoire :										
Arriérés, définition de l'UEMOA (Milliards de FCFA)	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonds budgétaires en transit (milliards de FCFA)	58	34	33	30	30	30	30	30	30	30
Taxe affectée au nouvel aéroport (RDIA)	18	22	36	28	38	40	42	44	46	48
Économies sur remboursement du principal et des intérêts au FMI gré	20	21	21	13	13	9	7	5	2	1
Allègement IADM de l'IDA et du FafD	1,109
Économies sur le remboursement du principal et des intérêts à l'IDA €	31	27	27	43	30	34	36	38	39	39
Dépenses financées par l'initiative PPTE 9/	14	49	...	33	44	27	23	21	21	21
Dépenses prioritaires (en pourcentage des dépenses totales) 10/	31.2	...	33.2	...	33.2	36.8	39.7
Produit intérieur brut (milliards de FCFA)	4,846	5,247	5,344	5,728	5,856	6,348	6,872	7,430	8,028	8,662

Sources : autorités sénégalaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Hors salaires liés à des projets, qui sont comptabilisés en dépenses en capital, et les salaires des agents contractuels des organes autonomes et des secteurs de la santé et de l'éducation, qui sont comptabilisés en transferts et subventions.

2/ À compter de 2006, tient compte de l'échéancier du service de la dette après application de l'IADM.

3/ Hors subventions destinées aux politiques de développement sectoriel, qui entrent dans les dépenses d'équipement.

4/ Collectivités locales, organismes autonomes du secteur public (par ex. hôpitaux ou universités) et caisse de retraite de la fonction publique (FNR)

5/ Recettes totales et dons moins dépenses totales et prêts nets, hors charges d'intérêts

6/ Recettes totales moins dépenses totales et prêts nets, hors dépenses en capital financées sur ressources

extérieures, rétrocessions et dépenses financées par l'initiative PPTE et l'IADM.

7/ Jusqu'en 2005, inclut l'allègement de dette au titre de l'initiative PPTE accordé par le FMI, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et les créanciers du Club de Paris

8/ Comprend le produit de la vente d'une licence de télécommunications à la fin 2007 pour 200 millions de dollars

9/ Concerne les dépenses d'équipement et les autres dépenses financées par l'initiative PPTE.

10/ Dépenses dans les secteurs de la santé, l'éducation, l'environnement, la justice, le développement social, l'assainissement et l'irrigation.

Tableau 4. Sénégal - Opérations financières de l'Etat, 2006-13

	2006	2007		2008		2009	2010	2011	2012	2013
		Prog.	Est.	Prog.	Proj.			Proj.		
	(En pourcentage du PIB)									
Recettes totales et dons	21.4	22.9	23.4	21.9	23.5	23.2	22.8	22.9	23.0	23.3
Recettes	19.9	20.6	20.9	20.2	21.4	21.1	20.7	20.9	21.0	21.2
Recettes fiscales	19.0	19.8	20.1	19.7	20.9	20.5	20.2	20.3	20.5	20.6
Impôt sur le revenu	4.5	4.7	4.3	4.8	4.3	4.4	4.5	4.5	4.5	4.6
Taxes sur les biens et services	11.0	11.0	11.8	11.2	11.9	12.2	12.4	12.6	12.8	13.0
Taxes sur les produits pétroliers	3.5	4.1	4.0	3.6	4.6	3.9	3.3	3.2	3.1	3.0
Recettes non fiscales	0.8	0.8	0.8	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
Dons	1.5	2.3	2.5	1.7	2.1	2.1	2.1	2.0	2.0	2.1
Dépenses totales et prêts nets	27.5	27.7	27.2	26.4	28.5	27.3	26.9	26.9	27.1	27.3
Dépenses courantes	17.1	14.8	15.8	14.5	17.2	15.5	14.6	14.6	14.5	14.4
Traitements et salaires	5.9	6.3	6.1	6.1	6.1	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0
Intérêts exigibles 1/	0.9	0.7	0.5	0.7	0.7	0.6	0.7	0.7	0.7	0.8
Autres dépenses courantes	10.3	7.9	9.1	7.7	10.4	8.9	8.0	7.9	7.8	7.6
Dont : biens et services	3.8	3.7	4.1	3.6	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9	3.8
Dont : transferts et subventions	6.3	3.9	4.7	3.8	6.2	4.8	3.9	3.8	3.8	3.7
Dont : subventions énergie et aliments	3.1	0.8	1.4	1.0	2.9	1.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses en capital	9.8	12.7	11.4	12.0	11.3	11.7	12.2	12.3	12.6	12.9
Financées sur ressources intérieures	7.0	8.8	7.4	8.2	7.3	7.6	8.0	8.0	8.0	8.0
Dont : sans transferts aux EP	7.0	7.6	6.2	7.4	6.7	7.2	8.0	8.0	8.0	8.0
Financées sur ressources extérieures	2.8	3.8	4.0	3.8	3.9	4.1	4.2	4.3	4.6	4.9
Prêts nets	0.6	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde de certaines entités du secteur public 2/	0.3	0.1	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire primaire 3/	-5.2	-4.1	-3.3	-3.8	-4.2	-3.4	-3.4	-3.3	-3.3	-3.2
Solde budgétaire global										
Base ordonnancements (hors dons)	-7.3	-6.9	-6.0	-6.2	-7.1	-6.2	-6.1	-6.0	-6.0	-6.1
Base ordonnancements (dons inclus)	-5.8	-4.7	-3.5	-4.5	-4.9	-4.1	-4.0	-4.0	-4.0	-4.0
Solde budgétaire de base 4/	-3.4	-1.1	-0.7	-0.9	-1.6	-1.0	-0.9	-0.9	-0.7	-0.5
Financement	5.8	4.7	3.5	4.5	4.9	4.1	4.0	4.0	4.0	4.0
Financement extérieur	2.5	3.0	2.4	3.6	4.3	3.2	2.8	2.8	3.1	3.3
Financement intérieur	3.3	1.6	1.1	0.9	0.6	0.8	1.3	1.2	0.9	0.8
Erreurs et omissions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ecart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:	(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Dons reçus, aide en provenance du fonds fiduciaire PPTE et du compte de fiduciaire de l'IADM	1.7
Économies réalisées sur le remboursement du principal et des intérêts au FMI grâce à l'initiative IADM	0.4	0.4	0.4	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0
Allègement de dette IADM consenti par l'IDA et le FafD	22.9
Économies réalisées sur le remboursement du principal et des intérêts à l'IDA et au FafD grâce à l'initiative IADM.	0.6	0.5	0.5	0.8	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4
Taxe affectée au nouvel aéroport (RDIA)	0.4	0.4	0.7	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
Dépenses prioritaires 5/	8.6	...	9.0	...	9.5	10.0	10.7
Traitements et salaires (en pourcentage des recettes budgétaires)	29.7	30.5	29.4	30.0	28.5	28.5	28.9	28.7	28.5	28.3

Sources : autorités sénégalaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ A compter de 2006, tient compte de l'échéancier du service de la dette après application de l'IADM.

2/ Collectivités locales, entités autonomes du secteur public (hôpitaux, universités, etc.) et fonds de retraite des fonctionnaires (FNR).

3/ Recettes totales et dons moins dépenses totales et prêts nets, hors charges d'intérêts.

4/ Recettes totales moins dépenses totales et prêts nets, hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures, rétrocessions et dépenses financées par l'initiative PPTE et l'IADM.

5/ Dépenses dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'environnement, de la justice, du développement social, de l'assainissement et de l'irrigation.

Tableau 5. Sénégal – Situation monétaire, 2004-08

	2004	2005	2006	2007 Est.	2008 Proj.
	(En milliards de francs CFA)				
Avoirs extérieurs nets	676	660	780	851	1,028
Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	477	487	569	644	811
Banques commerciales	199	173	210	207	217
Avoirs intérieurs nets	770	894	972	1,121	1,289
Crédit intérieur net	881	1,032	1,122	1,323	1,498
Crédit net à l'État 1/	24	-35	11	93	133
Banque centrale	108	84	45	54	47
Banques commerciales	-94	-123	-46	21	69
Autres institutions	10	4	12	18	18
Crédit à l'économie	857	1,067	1,111	1,230	1,366
dont : crédits de campagne	14	10	9	10	11
Autres postes (net)	-111	-138	-151	-202	-209
Masse monétaire au sens large (M2)	1,446	1,553	1,751	1,972	2,317
Circulation fiduciaire hors banques	344	378	453	484	525
Total des dépôts	1,102	1,176	1,298	1,488	1,792
Dépôts à vue	563	593	652	770	927
Dépôts à terme	538	582	646	719	865
	(Variation en % de la masse monétaire au sens large en début de période)				
Avoir extérieurs nets	9.8	-1.2	7.7	4.1	9.0
BCEAO	9.8	0.7	5.3	4.3	8.5
Banques commerciales	0.0	-1.8	2.4	-0.2	0.5
Avoirs intérieurs nets	3.1	8.6	5.0	8.5	8.5
Crédit net à l'État	-3.1	-4.1	3.0	4.7	2.0
Crédit à l'économie	5.6	14.5	2.9	6.8	6.9
Autres postes (net)	0.6	-1.8	-0.8	-2.9	-0.4
Masse monétaire au sens large (M2)	12.9	7.4	12.7	12.6	17.5
Postes pour mémoire :	(Unités indiquées)				
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/M2, fin de période)	2.9	3.0	2.8	2.7	2.5
Croissance du PIB nominal (en pourcentage)	6.4	8.0	5.8	10.3	9.6
Crédit à l'économie (pourcentage de croissance)	9.2	24.5	4.2	10.7	11.0
Crédit à l'économie/PIB (en pourcentage)	20.2	23.3	22.9	23.0	23.3
Variation du crédit net à l'État (par rapport à l'exercice précédent; milliards de francs CFA)	-40.2	-59.2	46.3	81.7	39.9
Taux d'escompte de la banque centrale (fin de période, en %)	4.50	4.50	4.75	4.75	...

Sources : autorités sénégalaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ La couverture du secteur monétaire par l'État est différente de celle du secteur budgétaire. La variation des dépôts bancaires des entités publiques sans contrepartie dans les comptes budgétaires est indiquée pour mémoire au tableau 3. En 2006, l'annulation par le FMI dans le cadre de l'IADM de la créance de la banque centrale sur l'État n'apparaît pas dans les comptes budgétaires, car ceux-ci sont présentés sur la base caisse. Cette opération est indiquée pour mémoire au tableau 3.

Tableau 6. Sénégal – objectifs du Millénaire pour le développement 1/

	1990	1995	2000	2005	2015
Objectif 1. Eradiquer l'extrême pauvreté et la faim					
Cible 1 : réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour					
Proportion de la population disposant de moins de 1 dollar par jour (pourcentage)
Indice d'écart de la pauvreté à 1 dollar par jour (pourcentage)	...	6.0
Incidence de la pauvreté selon l'enquête nationale auprès des ménages 2/	...	67.9	...	57.1	...
Part (en pourcentage) du revenu ou de la consommation du cinquième le plus pauvre de la population	...	6.0
Cible 2 : réduire de moitié, entre 1990 et 1995, la proportion de la population qui souffre de la faim					
Prévalence de la malnutrition infantile (pourcentage des enfants de moins de cinq ans)	23.0	...	[10.8]
Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous					
Cible 3 : d'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires					
Taux net de scolarisation dans le primaire (pourcentage du groupe d'âge correspondant)	47.3	...	68.3	79.9	[100.0]
Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans	40.1
Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes					
Cible 4 : éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux d'enseignement en 2015 au plus tard.					
Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire (pourcentage)	68.5	...	83.9	87.1	[100.0]
Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport à celui des hommes	60.4
Pourcentage de femmes employées dans le secteur non agricole	26.0
Pourcentage de sièges occupés par des femmes au Parlement national	13.0	...	12.0	19.0	...
Objectif 4. Réduire la mortalité infantile					
Cible 5 : réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans					
Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans (pour 1 000)	148.0	143.0	139.0	121.0	[49.3]
Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)	90.0	84.0	80.0	61.0	...
Vaccination contre la rougeole (pourcentage des enfants de moins de 12 mois)	51.0	80.0	41.0	75.0	...
Objectif 5. Améliorer la santé maternelle					
Cible 6 : réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle					
Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100 000 naissances vivantes)	510.0	434	[127.5]
Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (en pourcentage du total)	38.0	52.0	[75]
Objectif 6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies					
Cible 7 : d'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et commencé à inverser la tendance actuelle					
Taux de prévalence du VIH chez les 15-24 ans	1.0	1.5	...
Taux de prévalence des contraceptifs parmi les femmes âgées de 15 à 49 ans	0.0	0.0	0.0
Nombre d'enfants orphelins du VIH/SIDA	25,000	...
Cible 8 : d'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle					
Incidence de la tuberculose (pour 100 000)	203.3
Cas de tuberculose détectés sous DOTS (pourcentage)	...	61.0	54.0
Objectif 7. Assurer un environnement durable					
Cible 9 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition de ressources environnementales					
Zones forestières (en pourcentage de la superficie totale)	49.0	...	46.2	45.0	...
PIB par unité d'énergie consommée (2 000 dollars en PPA, par kg d'équivalent pétrole)	5.0	5.0	5.0
Émission de CO2 (tonnes par habitant)	0.0	0.0	0.0
Cible 10 : réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population n'ayant pas accès à l'eau potable					
Accès à une source d'eau meilleure (pourcentage de la population rurale)	65.0	[82.0]
Accès à une source d'eau meilleure (pourcentage de la population urbaine)	66.0	...	78.0	90.0	[95.0]
Cible 11 : Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis					
Accès à de meilleurs services d'assainissement (pourcentage de la population rurale)	19.1	[59]
Accès à de meilleurs services d'assainissement (pourcentage de la population urbaine)	35.0	...	56.0	60.0	[78]
Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement					
Cible 12 : Formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail productif					
Nombre de téléphones fixes et de téléphones mobiles (pour 1 000 habitants)	6.0	9.0	44.0
Nombre d'ordinateurs personnels (pour 1 000 habitants)	2.5	7.0	15.0

Sources : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde.

1/ Les chiffres en italiques se rapportent à des périodes antérieures à celles indiquées.

2/ Les chiffres de 2000 correspondent à 2001-02.

Tableau 7. Indicateurs de la solidité financière du secteur bancaire, 2002–07
(En pourcentage, sauf indication contraire)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
	Dec.	Dec.	Dec.	Dec.	Dec.	Dec.
Normes de fonds propres 1/						
Fonds propres/actifs pondérés en fonction des risques	16.0	12.1	11.9	11.1	13.1	13.6
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	15.5	11.7	11.5	10.8	12.9	13.5
Fonds propres/total des actifs	10.3	7.8	7.7	7.6	8.3	10.4
Composition et qualité des actifs						
Total des prêts/total des actifs	58.3	59.6	57.1	64.0	63.8	73.3
Concentration : prêts aux 5 plus grands emprunteurs/fonds propres	104.9	141.0	131.4	179.9	103.7	88.5
Répartition sectorielle des prêts						
Industrie	36.4	41.1	33.6	35.5	28.9	25.1
Commerce	22.2	19.9	19.3	17.0	18.9	14.4
Services, transports et communications	17.5	17.2	27.4	28.0	30.0	29.6
Prêts improductifs bruts/total des prêts 1/	18.5	13.3	12.6	11.9	16.8	18.6
Provisions/prêts improductifs	70.5	75.3	75.7	75.4	52.0	53.8
Prêts improductifs nets des provisions/total des prêts	5.5	3.3	3.4	3.2	8.8	8.6
Prêts improductifs nets des provisions/fonds propres	30.7	27.8	25.1	27.2	67.9	60.7
Résultats et rentabilité						
Coût moyen des fonds empruntés	2.2	1.8	2.0	2.0	2.2	...
Taux d'intérêt moyen sur prêts	9.7	8.7	11.7	11.8	11.3	...
Marge d'intérêt moyenne 2/	7.6	6.7	9.7	9.8	9.2	...
Rendement net d'impôt/des actifs moyens	1.8	1.8	1.8	1.6	1.6	...
Rendement net d'impôt des fonds propres moyens	21.1	22.1	17.6	15.8	14.6	...
Dépenses hors intérêts/revenu bancaire net	45.5	48.9	48.7	47.9	49.4	...
Traitements et salaires/revenu net bancaire net	20.6	21.8	21.5	21.2	21.7	...
Liquidité						
Actifs liquides/total de l'actif	65.1	66.5	66.4
Actifs liquides/total des dépôts	82.9	81.0	82.0
Total des dépôts/total des passifs	78.5	82.0	79.6	78.3	75.8	82.3

Source : autorités sénégalaises.

1/ Les prêts aux ICS garantis par l'État représentent 20 % des actifs pondérés en fonction des risques. Les banques n'ont pas constitué de provisions au titre du montant impayé (environ ½ du total). La dette bancaire totale des ICS représente à peu près un tiers du total des fonds propres du système bancaire.

2/ Hors taxe sur les opérations bancaires.

Table 8. Quantitative Assessment Criteria and Indicative Targets, 2007–08 1/
(In billions of CFA francs; unless otherwise specified)

	September 30, 2007			December 31, 2007				March 31, 2008		
	Indicative target	Actual	Status	Assessment criteria	Adjusted assessment criteria	Actual	Status	Indicative target	Actual	Status
Assessment criteria										
Floor on the basic fiscal balance 2/	-42	-28	met	-56	-41	-39	met	-13	38.2 5/	met
Ceiling on the contracting or guaranteeing of new nonconcessional external debt by the government 3/ 4/	0	0	met	0	0	0	met	0	0	met
Ceiling on government domestic payment arrears (stock) 3/	0	26	not met	0	0	Arrears eliminated on Nov. 30	not met	0	0	met
Ceiling on government external payment arrears (stock) 3/	0	0	met	0	0	0	met	0	0	met
Ceiling on the amount of the float (instances de paiements) at the Treasury	50	79	not met	34	34	33	met	30	45	not met
Indicative target										
Quarterly ceiling on the share of the value of public sector contracts signed by single tender (in percent)	20	46	not met	20	20	29	not met	20	54	not met

1/ Data for September and March are indicative targets, with the exception of the assessment criteria monitored on a continuous basis.

2/ Defined as total revenue minus total expenditure and net lending, excluding externally financed capital expenditure, on-lending, and HIPC and MDRI spending. Cumulative since the beginning of the year. The 2007 floor has been adjusted upwards because the recapitalization of La Poste (for CFAF 15.5 bn) did not take place in 2007; floor will be adjusted downwards by this amount in 2008 from the time it is implemented. Total revenue excludes privatization receipts and sales of mobile telephone licenses.

3/ Monitored on a continuous basis.

4/ This criterion excludes government or government-guaranteed CFAF borrowing from financial institutions within WAEMU. It also excludes external loans contracted by the airport project company (AIDB) to finance the construction of the new Dakar Airport.

5/ Preliminary data.

Tableau 9. Sénégal — Conditionnalité structurelle, septembre 2007–mars 2008

Mesures de politiques	Date de mise en œuvre	État d'avancement
Mesures préalables		
1. Publier officiellement la décision du gouvernement sur un ajustement des tarifs de l'électricité au dernier trimestre tel que spécifié par une décision de la commission de régulation.	Mise en œuvre le 28 septembre 2007	Achevé
2. Publier sur le site Internet du MEF les montants de la redevance de développement des infrastructures aéroportuaires (RDIA) collectés par IATA, déposés sur un compte séquestre auprès de la banque commerciale, et utilisés pour le remboursement du prêt pour la construction de l'aéroport.	Mise en œuvre le 19 septembre 2007	Achevé
3. Achever le rachat par l'État des 55 % de part d'actions de l'investisseur privé dans la société du projet d'aéroport (AIBD).	Mise en œuvre le 14 septembre 2007	Achevé
Critères d'évaluation structurels		
4. Étendre le logiciel SIGFIP à la phase de paiement de la chaîne de la dépense, afin de permettre un suivi complet des arriérés de paiement.	Fin décembre 2007	Achevé
5. Modifier ou abroger la loi 2007-13 pour modifier le statut de l'APIX comme décrit dans le paragraphe 35 du MPEF.	Fin décembre 2007	Achevé
6. Émettre une circulaire du Premier Ministre afin de mettre en application le nouveau cadre légal pour la passation de marchés dès le 1 ^{er} janvier 2008.	Fin décembre 2007	Achevé
Repères structurels		
7. Achever l'étude sur l'impact des exemptions fiscales résultant de la délocalisation probable des entreprises sénégalaises vers la nouvelle zone économique intégrée, avant la signature du contrat avec l'investisseur de la zone et sur la base d'une méthodologie convenue avec les services du FMI.	Fin décembre 2007	Achevé
8. Adopter le dispositif institutionnel de mise en œuvre et de suivi de la Stratégie de Croissance accélérée et rendre cette stratégie opérationnelle à l'aide d'un décret d'application de la loi d'orientation.	Fin janvier 2008	Achevé
9. Mener une étude sur les moyens de lutte contre l'exercice illégal de la profession d'expert comptable comme décrit au paragraphe 63.	Fin mars 2008	Achevé

Mesures de politiques	Date de mise en œuvre	État d'avancement
10. Adopter le décret spécifiant les conditions dans lesquelles les contrats à durée déterminée sont utilisés, précisant notamment quels secteurs pourront faire l'objet de plusieurs renouvellements de CDD.	Fin mars 2008	Achevé
11. Soumettre au parlement la nouvelle loi sur le fonctionnement des institutions de micro-finance, comme décrit dans le paragraphe 66 du MPEF.	Fin mars 2008	Achevé
12. Terminer la transmission des comptes de gestion de l'État de 2004 et 2005 à la <i>Cour des Comptes</i> .	Fin mars 2008	Partiellement achevé

Appendice I

Dakar, le [__] mai 2008

M. Dominique Strauss-Kahn
Directeur général
Fonds monétaire international
700 19th Street, N.W.
Washington, D.C., 20431

Cher Monsieur Strauss-Kahn,

1. Le mémorandum sur les politiques économiques et financières (MPEF) joint à ce courrier passe en revue la mise en œuvre du programme macroéconomique et structurel du gouvernement du Sénégal soutenu par l'Instrument de Soutien à la Politique Économique de trois ans approuvé par le conseil d'administration du FMI le 2 novembre 2007. Les détails de ce programme ont été établis dans le MPEF initial du 3 octobre 2007. Le MPEF ci-joint se fonde sur le mémorandum initial, se concentrant, en particulier, sur les objectifs et les perspectives en matière de politiques pour 2008-09.
2. Tous les critères d'évaluation pour la première revue de l'ISPE ont été atteints, à l'exception du critère quantitatif continu sur les arriérés intérieurs. En effet, ce critère n'a pas pu être respecté de façon continue au début du programme. Toutefois, ces arriérés ont été rapidement éliminés à la fin du mois de novembre et le gouvernement a évité toute accumulation d'arriérés depuis. Étant donnée cette prompte action correctrice, le gouvernement demande une dérogation pour la non observation de ce critère.
3. Le gouvernement pense que les politiques et mesures présentées dans le mémorandum ci-joint sont adéquates pour atteindre les objectifs du programme soutenu par l'ISPE. Étant donné son engagement à atteindre ces objectifs, il prendra rapidement toute mesure additionnelle nécessaire à leur réalisation. Le gouvernement consultera les services du FMI, à sa propre initiative ou à la demande du Directeur général du FMI, avant l'adoption de ces mesures, ou en cas de modifications apportées aux politiques contenues dans le mémorandum.
4. Le gouvernement fournira au FMI l'information que ces services pourraient demander sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques économiques et financières et l'atteinte des objectifs du programme.

5. Le gouvernement autorise le FMI à publier la présente lettre, le mémorandum ci-joint et le rapport des services du FMI lié à la présente requête.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma haute considération.

/s/

Abdoulaye Diop
Ministre de l'Économie
et des Finances

Pièce jointe : Mémorandum sur les politiques économiques et financières du Sénégal.

PIÈCE JOINTE I**MÉ MORANDUM DE POLITIQUES ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE****Dakar, 30 mai 2008****I. INTRODUCTION**

1. **Le gouvernement reste déterminé à renforcer durablement la croissance ainsi qu'à progresser rapidement vers les OMD.** Pour atteindre ces objectifs, il continuera à appliquer son programme économique et financier qui repose sur des politiques macroéconomiques prudentes et l'accélération des réformes structurelles, et qui est appuyé par le FMI dans le cadre d'un accord triennal au titre de l'Instrument de soutien à la politique économique (ISPE). Les engagements du gouvernement, tels qu'exposés dans le Mé morandum de politiques économique et financière (MPEF) daté du 3 octobre 2007, demeureront le point d'ancrage des politiques et des réformes dans le futur. Ce nouveau MPEF décrit l'évolution économique récente et la performance au titre du programme. Il énonce également les mesures spécifiques et les objectifs prévus pour 2008-09.

II. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERFORMANCE AU TITRE DU PROGRAMME

2. **L'évolution macroéconomique observée en 2007 a été généralement conforme aux projections du programme.** Après un ralentissement prononcé en 2006, et malgré une seconde année de baisse de la production agricole, la croissance du PIB devrait selon les estimations avoir rebondi à environ 4¾ %, tirée par les secteurs des services et du BTP. L'inflation a augmenté à environ 6 % et le déficit extérieur courant de la balance des paiements a atteint environ 10½ % du PIB, principalement en raison de fortes augmentations des prix internationaux des produits alimentaires et de l'énergie.

3. **A fin 2007, le gouvernement a réalisé tous les critères d'évaluation quantitatifs à l'exception de celui relatif aux arriérés intérieurs.** Ce dernier n'a pu être respecté de façon continue au début du programme. Toutefois, ces arriérés ont été rapidement éliminés à la fin du mois de novembre.

4. **L'objectif de solde budgétaire de base a été atteint et le solde budgétaire global a été plus faible qu'attendu, à 3½ pour cent de PIB.** Ceci s'explique principalement par la sous exécution des dépenses PPTe et IADM (0.4 point de PIB), un solde positif des entités publiques non financières relativement important (0.2 point de PIB) et des prêts rétrocédés plus faibles que prévus (0.1 point de PIB), des postes qui sont exclus de la définition du critère du programme. Toutefois, le gouvernement a ralenti les ordonnancements de certaines dépenses (l'équivalent de 2.1 pour cent du PIB) qui avaient déjà été engagées, ce qui a causé des difficultés pour honorer ses engagements avec le secteur privé. Les retards de paiement sont devenus nécessaires pour deux raisons principales : (i) étant donné la mise en œuvre de subventions et de suspensions de taxes pour contenir l'impact des augmentations des prix

énergétiques et des denrées alimentaires, le gouvernement a dû ralentir les ordonnancements d'autres dépenses (principalement des dépenses d'investissement); et (ii) il a engagé des dépenses pour un montant supérieur à celui compatible avec le programme.

5. **Le gouvernement s'est efforcé d'améliorer les pratiques de passation des marchés publics.** Malgré cela, les plafonds indicatifs sur la proportion de marchés publics à soumission unique au dernier trimestre 2007 et au premier trimestre 2008 n'ont pas été respectés, notamment parce que, sur cette période, un grand nombre de marchés ont été exécutés dans le cadre de l'ancien code des marchés publics. Cependant la mise en œuvre du nouveau cadre des marchés publics permettra de respecter cet indicateur dès le deuxième trimestre 2008.

6. **En 2007, le gouvernement a réussi à améliorer l'allocation des dépenses au profit des secteurs sociaux.**¹ L'objectif d'un ratio de 33 % du total des dépenses affecté aux dépenses sociales a été atteint, ce qui représente une hausse de 2 points par rapport à 2006.

7. **Le gouvernement a enregistré des progrès significatifs dans la mise en œuvre de son programme de réformes structurelles.** A fin mars 2008, tous les critères d'évaluation structurels et tous les repères structurels sauf un ont été respectés. A cette date, la soumission des comptes du Trésor 2004 et 2005 à la Cour des comptes n'a été que partielle, puisqu'elle ne couvrait respectivement que 9 et 5 postes comptables sur 12. Les soumissions des comptes 2004 et 2005 seront entièrement terminées respectivement à fin avril et fin mai 2008. La plupart des autres mesures, non soumises à conditionnalité mais figurant dans le MPEF, ont été mises en œuvre.

III. POLITIQUES MACROÉCONOMIQUES POUR 2008-09

8. **Les perspectives macroéconomiques pour 2008-09 sont généralement bien orientées, et ce en dépit de perspectives internationales plus difficiles.** La croissance du PIB réel devrait ressortir, selon les projections, à 5½ % environ en moyenne sur les deux années à venir, reflétant la reprise progressive des activités des ICS, la vigueur de l'activité dans le BTP et le maintien de la forte croissance des secteurs des télécommunications et des transports. L'inflation devrait revenir à son niveau historique de 2 % à moyen terme. Cependant, étant donné que la poursuite de pressions à la hausse sur les prix des produits alimentaires et de l'énergie est attendue à court terme, le gouvernement projette un taux d'inflation de 4½ % en 2008. Le déficit extérieur courant devrait osciller entre 11 et 12 % du PIB, financé de plus en plus par des flux d'IDE. Les dettes publiques extérieures et intérieures augmenteraient légèrement pour atteindre environ 21 et 7 % du PIB respectivement d'ici 2009. Le cadre sous régional qui régit les politiques monétaire et de change continuera de contribuer à préserver une faible inflation, mais une politique budgétaire prudente demeurera

¹ Les dépenses sociales au sens du programme sont celles du DRSP. Elles comprennent les dépenses de santé, d'éducation, de justice, de développement social, d'environnement, d'hydraulique rurale et d'assainissement.

l'instrument clé pour atteindre la stabilité macroéconomique au Sénégal et contribuer à la stabilité extérieure de l'UEMOA.

A. Politique budgétaire

Orientation budgétaire

9. **Le gouvernement réitère son engagement à limiter le déficit budgétaire global à 4 % du PIB à moyen terme.** Ce niveau de déficit permettra de préserver la viabilité de la dette. Ceci sera la clé pour soutenir l'investissement et la croissance, ainsi que pour aider à maintenir la stabilité intérieure en contenant les pressions de la demande et éviter l'éviction du secteur privé. Toutefois, le déficit sera temporairement porté à 4.9 % du PIB en 2008, après 3.5 % en 2007, en raison de la régularisation de dépenses engagées en 2007. L'objectif de déficit sera cohérent avec un déficit budgétaire de base de 95 milliards de francs CFA en 2008 (critère d'évaluation quantitatif). Le gouvernement renouera avec la trajectoire d'ajustement budgétaire prévue à moyen terme en 2009.

10. **Le Gouvernement est conscient du besoin de réduire les dépenses non prioritaires en 2008.** A cette fin, il a publié une circulaire du premier ministre le 19 mai 2008 qui limite les autorisations d'engagement pour les dépenses courantes en bien et services à 229 milliards de francs CFA et pour les dépenses d'investissement sur ressources intérieures à 429 milliards de francs CFA, tout en protégeant les dépenses prioritaires. La circulaire du premier ministre indique que les dépenses liées aux exercices précédents devront être payées en priorité. Une circulaire subséquente du ministre de l'économie et des finances a été publiée le 20 mai 2008 pour fournir la répartition des autorisations d'engagements par ministères cohérente avec la circulaire du premier ministre (action préalable). Le gouvernement a fourni aux services du FMI la liste des ajustements prévus par rapport aux lois de finances 2008. Le gouvernement bloquera les autorisations d'engagements dans SIGFIP de manière à appliquer les circulaires.

11. **Les dépenses au profit des secteurs prioritaires continueront d'être augmentées.** Ceci devrait permettre de porter les dépenses sociales à 40 % des dépenses totales, ou 10.7 % du PIB, d'ici 2010. Les allocations aux secteurs sociaux atteindront 9.5 % du PIB en 2008 puis 10 % du PIB en 2009. Les dépenses en faveur du monde rural et les dépenses d'infrastructures seront également renforcées. La réalisation de cet objectif sera facilitée par l'achèvement de la reconstitution des comptes PPTE et IADM, pour un montant de 15 milliards de francs CFA en 2008, conformément aux engagements pris dans le précédent MPEF (paragraphe 46), et par l'utilisation intégrale de ce montant et de toutes les ressources libérées par ces initiatives. Le gouvernement utilisera ces comptes exclusivement pour l'objectif prévu initialement. Enfin, afin de faciliter le suivi des dépenses PPTE et IADM, le gouvernement étendra le dispositif d'identification de ces dépenses jusqu'aux mandats d'ici fin 2008.

Gestion de la dette

12. **Afin d'étayer la viabilité de la dette, le gouvernement continuera à respecter le principe général de ne contracter ni garantir d'emprunts extérieurs à des conditions non concessionnelles.** Cependant, il aura besoin de recourir à de telles ressources pour un montant d'environ 80 milliards de francs CFA pour un projet prioritaire spécifique (critère d'évaluation quantitatif). Cela permettra de compléter rapidement les ressources des bailleurs de fonds concernant la part de l'État dans les coûts pour 2008 et 2009 de l'autoroute à péage Dakar-Diamniadio qui est mise en œuvre à travers un partenariat public-privé. Plusieurs études de faisabilité, notamment de la banque mondiale et de l'agence française de développement, ont montré que le rendement de ce projet était supérieur au coût de l'emprunt non-concessionnel de la part du gouvernement. Le Gouvernement consultera les services du FMI bien à l'avance pour toute nouvelle exception à ce critère d'évaluation quantitatif. Les principes pour de tels emprunts sont stipulés au paragraphe 22 du précédent MPEF.

13. **Conformément aux engagements antérieurs, d'autres aspects de la gestion de la dette seront également renforcés.** Premièrement, le gouvernement établira, avant fin juin 2008, un programme biennal glissant d'émission de titres publics, en concertation avec la BCEAO (repère structurel). Ce programme visera à rallonger le profil de maturité de ces titres et à rendre l'accès au marché plus fréquent et plus régulier. Il sera mis à jour après chaque émission et sera compatible avec le cadrage macroéconomique de l'ISPE. Un tel programme d'émissions de titres devrait permettre de limiter les problèmes de trésorerie de l'État et de faciliter le développement du marché de capitaux sous régional. Deuxièmement, à compter de décembre 2008, l'analyse semestrielle de viabilité de la dette publique comportera une analyse des risques posés par les passifs conditionnels — liés aux garanties émises par l'État, aux PPP et aux opérations des entreprises publiques.

Élimination des retards de paiement (A confirmer)

14. **Au terme d'un exercice récapitulatif préliminaire achevé en mai 2008, le gouvernement a identifié des dépenses extrabudgétaires et des retards de paiement dans les premières étapes de la chaîne de la dépense.** Des dépenses de l'ordre de 0,2 % du PIB, pourraient avoir été effectuées en 2007 et début 2008 sans couverture budgétaire et seront entièrement régularisées dans la nouvelle loi de finance rectificative, à moins que le ministre de l'économie et des finances considère qu'elles ne respectent pas les règles organisant les dépenses publiques comme prévu à l'article 18 de la loi de finance 2007. Les retards de paiement dans les premières étapes de la chaîne de la dépense, liés aux précédents exercices budgétaires et ayant atteint environ 1.8 % du PIB, seront entièrement réglés en 2008. Ces retards de paiement sont apparus parce que le gouvernement a ralenti l'ordonnancement des dépenses tout en continuant à engager des dépenses. Cet exercice récapitulatif préliminaire sera complété par un audit approfondi des délais de paiements de l'État confié à l'Inspection Générale des Finances qui sera appuyé au besoin par un cabinet privé spécialisé et réalisé

avant fin septembre 2008 (repère structurel). D'autre part, le gouvernement prendra les mesures correctrices nécessaires pour rétablir l'intégrité du cadre budgétaire et soutenir le développement du secteur privé et la solidité du système bancaire. À cet effet, il entend :

- a. Ne pas accumuler d'arriérés de paiements intérieurs au sens de la définition UEMOA (critère d'évaluation quantitatif à observer en continu).
- b. Limiter le stock des instances de paiement, définies comme les dépenses liquidées et non payées (critère d'évaluation quantitatif).
- c. Limiter l'encours de dépenses engagées non liquidées.
- d. Améliorer le suivi de l'exécution budgétaire et de la chaîne de la dépense en : i) installant le logiciel comptable ASTER au Trésor et en le connectant au logiciel SIGFIP du Ministère de l'économie et des finances (MEF) d'ici la fin du deuxième trimestre 2009; ii) et, d'ici là, en appliquant la récente extension du logiciel SIGFIP à la phase de paiement.
- e. Limiter les avances du Trésor à 10 % du total annuel des dépenses courantes hors salaires et des dépenses en capital financées sur ressources intérieures, et à moins de 30 milliards de francs CFA à tout moment.

IV. RÉFORMES STRUCTURELLES

A. Réformes budgétaires structurelles

15. **Les réformes budgétaires resteront au cœur du programme de réformes structurelles.** Ceci devrait permettre d'améliorer la productivité des dépenses publiques, d'accroître la transparence budgétaire et de mieux évaluer, contenir, suivre et comptabiliser des risques budgétaires.

Renforcement de la planification et de l'évaluation des investissements

16. **Le gouvernement continuera à respecter ses engagements antérieurs afin de renforcer la planification et l'évaluation des investissements publics et d'améliorer le cadre de mise en œuvre des PPP.** Cela permettra d'améliorer les gains d'efficacité et de mieux mettre en œuvre l'ambitieux programme d'investissements, pour établir les bases d'une croissance future forte. En 2008–09, la priorité sera donnée aux mesures suivantes :

- a. la publication d'ici le 15 novembre 2008 d'une circulaire du Premier ministre contenant les directives destinées à renforcer la planification et l'évaluation des investissements publics. Ces directives seront préparées de manière participative par des représentants des services de l'État intervenant dans la planification et l'évaluation des investissements. Elles auront pour objet de décrire les procédures à suivre et les responsabilités institutionnelles pour assurer : (i) la cohérence des projets d'investissement avec les objectifs stratégiques et des projets entre eux ; (ii) la cohérence des programmes d'investissement avec le cadrage macroéconomique à moyen terme; et (iii) l'établissement de

normes standards d'analyse des projets selon la taille des projets et le respect de ces normes afin de faciliter la sélection des meilleurs projets (critère d'évaluation structurel).

b. Comme prévu dans la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) et en ligne avec les recommandations du Conseil Présidentiel de l'Investissement (CPI), le Gouvernement préparera d'ici fin juin 2008 une modification de la loi n°2004-13 du 1er mars 2004 relative aux contrats de construction – exploitation - transfert d'infrastructures (BOT). Cette modification aura notamment pour objet de permettre, en cas de litige, un recours à un arbitrage international et que le troisième arbitre soit désigné par une institution neutre et non par le tribunal régional de Dakar.

Grands projets d'investissement

17. **Le gouvernement entend continuer à assurer la transparence et l'efficacité dans l'exécution de ses grands projets d'investissement.** Il considère ces projets comme clés pour accroître le potentiel de croissance de l'économie sénégalaise. Les précédents engagements concernant le projet d'aéroport et la zone économique spéciale intégrée de Dakar (ZESID) seront respectés. En ce qui concerne la ZESID, le Gouvernement est déterminé à poursuivre les préparatifs afin de la rendre opérationnelle en 2010. Dans le même temps, il s'engage à créer une zone qui génère de la valeur ajoutée économique sans pour autant affaiblir la base de nos recettes fiscales. La zone devra par conséquent permettre de relever la croissance et l'emploi, tout en préservant la stabilité macroéconomique. A cet effet :

- a. Le gouvernement adoptera un décret d'application de la loi sur la ZESID d'ici au 15 novembre 2008. Le décret stipulera que: (i) les entreprises régulées du secteur des télécommunications, à savoir les opérateurs télécoms, seront exclus du champ de couverture de la loi sur la ZESID ; (ii) concernant les entreprises du secteur des hydrocarbures, elles ne seront autorisées dans la zone que si elles sont exclusivement destinées à l'exportation ; (iii) comme prévu par l'article 30 de la loi portant création de la ZESID, le décret fixera également un barème de sanctions pour la violation des règles applicables à la zone, notamment en vue de limiter la fraude fiscale, y compris la possibilité d'exclure des entreprises de la zone en cas de violation majeure de ces règles (critère d'évaluation structurel).
- b. Afin d'assurer l'efficacité, l'équité, et la viabilité du système fiscal, et de limiter les possibilités de fraude, l'APIX, la DGID et la DGD s'entendront avant fin mars 2009 sur des protocoles d'accord qui stipuleront, entre autres: (i) leurs droits et responsabilités respectives; (ii) les actions précises de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale; et (iii) les règles de résolution des conflits (repère structurel).
- c. Afin de sauvegarder l'intégralité fiscale de la zone, le gouvernement sécurisera la zone à l'aide d'une clôture ou d'un mur, et d'un nombre très limité de voies d'entrée.

Le gouvernement mettra en œuvre un système de suivi par GPS des véhicules de transport à destination et en provenance de la zone.

- d. Le gouvernement préparera des directives sur les prix de transfert en s'inspirant des directives OCDE

Marchés publics

18. Un nouveau cadre des marchés publics est en place et le gouvernement est déterminé à l'appliquer avec fermeté. En particulier :

- a. Le gouvernement redoublera d'efforts pour respecter l'objectif indicatif trimestriel afférent à la part des marchés publics conclus par entente directe, fixé à 20 % de tous les contrats, y compris ceux passés par des agences de l'État.
- b. À partir de la fin juin 2008, le gouvernement publiera la liste des marchés passés chaque trimestre sur le site Internet de la Direction Centrale des Marchés Publics (DCMP).
- c. Aucun marché non planifié dans les plans de passation de marchés transmis à la DCMP ne sera autorisé.
- d. À partir de la fin juin 2008, l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) effectuera des audits et des enquêtes sur les marchés publics comme indiqué dans le précédent MPEF.

Suivi des risques inhérents aux opérations du secteur public et transparence budgétaire

19. Afin de renforcer le suivi des risques budgétaires et améliorer la transparence budgétaire, le gouvernement entend :

- a. Présenter dans une annexe à la loi de finances, à partir du budget 2009, les risques budgétaires liés aux opérations du secteur public, les flux financiers afférents aux activités quasi-budgétaires des entreprises publiques et privées et autres entités publiques, ainsi qu'une quantification des exonérations fiscales par grandes masses pour la dernière année connue.
- b. Transmettre les comptes de gestion de l'exercice 2006 à la Cour des comptes d'ici fin août 2008 et ceux de 2007 d'ici fin mars 2009.
- c. Soumettre le projet de loi de règlement de l'exercice 2004 à la Cour des comptes avant fin juin 2008 et ceux de 2005-06 avant fin décembre 2008.
- d. Soumettre au parlement d'ici fin octobre 2008, une loi fixant les conditions dans lesquelles les agences de l'État peuvent être créées et précisant leurs objectifs, leurs organes de direction ainsi que les mécanismes de contrôle de leurs opérations et leurs procédures d'exécution budgétaire.
- e. Fournir à la cour des comptes dans le cadre de la loi de finances 2009 les ressources nécessaires pour obtenir des locaux additionnels avec un espace suffisant, à travers des

locations, achats ou construction de bureaux, et pour recruter 30 nouveaux magistrats et des avocats généraux pour chaque chambre d'audit.

Dispositif de soutien contre la hausse des prix

20. **Aider les populations à faire face à la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie est une priorité nationale.** Pour ce faire, le gouvernement entend adopter une approche équilibrée entre la préservation de la stabilité macroéconomique et des mesures d'urgence temporaires pour les nécessiteux. A cette fin le gouvernement examinera des options pour améliorer le ciblage des mesures existantes et contenir leur impact sur le budget.

21. **A plus long terme, le gouvernement se concentrera sur l'amélioration de l'offre et la réduction des coûts de l'énergie et des produits alimentaires.** Le secteur agricole est aussi important pour la lutte contre la pauvreté. Le gouvernement attache de l'importance à l'accroissement de la production agricole intérieure et en particulier pour les produits à haut rendement tels que le riz. A cette fin, il travaillera avec les fermiers pour améliorer les infrastructures, notamment les systèmes d'irrigation et de stockage, accroître la concurrence, et rediriger les subventions agricoles de manière à améliorer la productivité agricole. De la même manière, la réforme du secteur énergétique cherche à augmenter la production et générer les réductions de coûts dont le gouvernement entend faire bénéficier les consommateurs graduellement.

Réforme du secteur de l'énergie

22. **La réforme du secteur de l'énergie est cruciale pour améliorer l'approvisionnement en énergie de l'économie et contenir les risques budgétaires.** Le gouvernement a finalisé les grandes lignes de son programme de réformes—soutenu par la banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds—avec la signature de la lettre de politique sectorielle. Le gouvernement est guidé par le principe de vérité des prix et de mise en œuvre de mesures d'économie et d'efficacité d'énergie. Pour soutenir ce programme, il va :

- a. Adopter et rendre effectif d'ici au 1^{er} août 2008, un nouveau barème des tarifs de l'électricité qui propose des tarifs progressifs afin d'inciter aux économies d'énergie, avec des ajustements plus faibles pour les consommateurs à faibles revenus (critère d'évaluation structurel).
- b. Annoncer un ajustement des tarifs moyens de l'électricité constitutif à la révision exceptionnelle de la formule existante d'ici au 1^{er} août 2008.
- c. Terminer la recapitalisation de la SENELEC d'ici à fin 2009. En 2008, des ressources budgétaires de 37 milliards de francs CFA lui seront apportées à cet effet.
- d. Le gouvernement reste déterminé à éliminer la subvention sur le gaz butane avant fin juillet 2009. D'ici là, les prix du gaz seront ajustés afin de limiter le montant annuel de la subvention à 32 milliards de francs CFA en 2008.

Administration fiscale

23. **La Direction générale des impôts et des domaines (DGID) a suivi une feuille de route pour accroître l'efficacité de l'administration fiscale.** Les mesures prioritaires pour les mois à venir sont les suivantes :

- a. Étendre l'implantation du progiciel de gestion des impôts et taxes (SIGTAS) à l'ensemble des impôts pour tous les centres de Dakar d'ici décembre 2008.
- b. Rendre pleinement opérationnelle l'interface entre les systèmes d'information des trois administrations fiscales (DGID, DGD et DGCPT) d'ici février 2009.
- c. Adopter avant le 31 octobre 2008 l'ensemble des textes légaux et réglementaires nécessaires pour le transfert effectif de la compétence du recouvrement des impôts directs d'État du Trésor à la DGID, à compter du 1^{er} janvier 2009 (repère structurel) ; notamment : le Code général des Impôts, le décret portant règlement général sur la comptabilité publique et les arrêtés relatifs à l'organisation la DGID et de la DGCPT. L'intégration des fonctions d'assiette et de recouvrement au sein d'une même entité facilitera la lutte contre la fraude fiscale ainsi que la sauvegarde des recettes. Le plan de transfert conforme aux orientations suivantes sera publié par voie réglementaire :
 - (i) dans la région de Dakar et à partir du 1^{er} janvier 2009 : transfert effectif du recouvrement de l'impôt sur le revenu (IR) retenu à la source sur les salaires, bénéfices non commerciaux et autres sommes versées à des tiers ; de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'IR dus par les contribuables relevant du Centre des Grandes Entreprises
 - (ii) IS et IR dus par les autres contribuables domiciliés dans la région de Dakar : transfert effectif au 1^{er} janvier 2010
 - (iii) IS et IR dus par les contribuables domiciliés dans les régions autres que Dakar : transfert effectif au 1^{er} janvier 2011

B. Stratégie de croissance accélérée et développement du secteur privé

24. **La Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) restera le point d'ancrage du calendrier de réformes et d'actions prioritaires pour accroître le potentiel de croissance de l'économie sénégalaise.** La mise en œuvre de cette stratégie est bien engagée avec l'adoption de la loi d'orientation n° 2008-03 du 08 janvier 2008 sur la Stratégie de Croissance Accélérée et du décret n°2008-56 du 29 janvier 2008 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du cadre institutionnel de mise en œuvre de la SCA. Le dispositif institutionnel sera opérationnel au plus tard en fin mai 2008. En outre, le dispositif d'appui au secteur privé sera restructuré et renforcé pour un meilleur accompagnement de la SCA. Une table ronde des bailleurs de fonds sera organisée au plus tard à la fin du mois de juin 2008, afin de permettre à nos partenaires d'appuyer financièrement la mise en œuvre de la SCA et de coordonner leurs interventions. Le Conseil Présidentiel d'Investissement (CPI) est un forum approprié pour faire avancer le programme de réformes sur les mesures

transversales et les progrès sont évalués de manière hebdomadaire dans les réunions des différents groupes de travail.

C. Réformes du secteur financier

25. **Le gouvernement est déterminé à préserver la solidité du système financier et à améliorer sa contribution à l'économie.** À cet effet, et conformément à ses engagements antérieurs, le gouvernement entend :

- a. Publier les décrets d'application de la nouvelle loi sur les institutions de microfinance d'ici la fin juin 2008 et continuer à renforcer la cellule de supervision du MEF.
- b. Soumettre au parlement la nouvelle législation régionale sur la lutte contre le financement du terrorisme avant fin décembre 2008.
- c. Mettre en œuvre toutes les décisions et recommandations de la Commission bancaire de l'UEMOA.
- d. Agir en étroite concertation avec la BCEAO et la Commission bancaire de l'UEMOA afin de contenir l'impact du plan de restructuration des ICS sur le système bancaire.
- e. Continuer à discuter avec l'Association des Banques Sénégalaises de la réduction de la taxe sur les opérations bancaires (TOB) ou de son remplacement par la TVA, en vue de trouver une solution permettant de faciliter l'accès au crédit, tout en limitant l'impact sur les finances publiques.
- f. Former des magistrats spécialisés sur les questions économiques et financières et améliorer les procédures de ventes immobilières, durant l'année en cours.

VI. SUIVI DU PROGRAMME

26. Des critères d'évaluation quantitatifs à fin juin 2008 et fin décembre 2008, et des indicateurs quantitatifs à fin septembre 2008 ont été établis pour suivre la mise en œuvre du programme en 2008 (voir tableau 1 du Protocole d'accord technique (PAT) en annexe). Le gouvernement et les services du FMI se sont aussi accordés sur les mesures préalables, les critères d'évaluation structurels et repères structurels figurant au tableau 2 du PAT. Les deuxième et troisième revues sont prévues respectivement pour fin décembre 2008 et fin juin 2009. Le gouvernement comprend que l'achèvement de la deuxième revue du programme est subordonné à l'observation des critères d'évaluation à fin juin 2008 et des critères d'évaluation structurels prévus d'ici au 15 novembre 2008.

PIÈCE JOINTE II

PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

Dakar, le 30 mai 2008

1. Ce protocole d'accord technique (PAT) définit les critères d'évaluation quantitatifs et structurels, ainsi que les indicateurs quantitatifs et repères structurels nécessaires pour le suivi du programme appuyé par le FMI dans le cadre de l'Instrument de Soutien à la Politique Économique (ISPE) en 2008 et 2009. Il établit également les modalités et les délais de transmission aux services du FMI des données permettant de suivre le programme.

I. CONDITIONALITÉ DU PROGRAMME

2. Les critères d'évaluation quantitatifs pour le 30 juin 2008 et le 31 décembre 2008 et les indicateurs quantitatifs pour le 30 septembre 2008 sont dressés au Tableau 1. L'action préalable, les critères d'évaluation structurels et les repères structurels fixés dans le cadre du programme sont présentés dans le Tableau 2.

II. DÉFINITIONS, FACTEURS DE CORRECTION, ET TRANSMISSION DES INFORMATIONS

A. L'État

3. L'État est défini, sauf indication contraire, comme l'administration centrale de la République du Sénégal, et n'inclut pas les collectivités locales, la banque centrale, ou toute autre entités publique ayant une personnalité juridique autonome (ex : hôpitaux et universités publics).

B. Solde Budgétaire de Base (Définition Programme)

Définition

4. Le solde budgétaire de base (définition programme) est la différence entre les recettes budgétaires de l'État et les dépenses totales et prêts nets, à l'exception des dépenses en capital financées sur ressources extérieures (de bailleurs de fonds), des tirages sur prêts rétrocédés (sauf les prêts rétrocédés au secteur de l'énergie financés par l'appui budgétaire de bailleurs de fonds), et des dépenses financées sur les ressources liées aux initiatives PPTTE et IADM. Les recettes budgétaires excluent les revenus de privatisation, de vente de licences de téléphonie mobile ou de tout autre actif de l'État. Les dépenses du gouvernement sont définies sur la base de l'ordonnancement. Ce critère d'évaluation est défini comme un plancher pour le solde budgétaire de base cumulé depuis le début de l'année.

Exemple de calcul

5. Le plancher pour le solde de base (définition programme) au 31 décembre 2008 est de -95 milliards de francs CFA. Il est calculé comme la différence entre les recettes budgétaires

de l'État (1254 milliards de francs CFA) et les dépenses totales et prêts nets (1667 milliards de francs CFA), à l'exception des dépenses en capital financées sur ressources extérieures (231 milliards de francs CFA), des tirages sur prêts rétrocedés (0 milliards de francs CFA), et des dépenses financées sur les ressources liées aux initiatives PPTE et IADM (87 milliards de francs CFA).

Délai de transmission des informations

6. Dans le cadre du programme, les autorités transmettront mensuellement aux services du FMI, et ceci dans un délai maximum de quarante-cinq jours, les données provisoires sur le solde budgétaire de base (définition programme) et ses composantes. Les données seront tirées de la balance provisoire des comptes du Trésor pour les recettes et dépenses qui entrent dans le calcul de ce solde, ainsi que pour les dépenses financées sur les ressources liées aux initiatives PPTE et IADM. Les données finales seront communiquées dès que les soldes définitifs seront disponibles, mais au plus tard deux mois après la communication des données provisoires.

C. Arriérés de Paiements Intérieurs de l'État

Définition

7. En ligne avec la définition UEMOA, les arriérés de paiements intérieurs correspondent aux dépenses de l'État ordonnancées et impayées dans un délai de 90 jours après la date d'ordonnancement. Le critère d'évaluation portant sur les arriérés de paiements intérieurs sera suivi de manière continue.

Délai de transmission des informations

8. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI toute accumulation d'arriérés intérieurs tel que défini ci-dessus, dès qu'encourue. Par ailleurs, l'État s'engage également à communiquer aux services du Fonds, sur une base mensuelle et dans un délai maximum de 60 jours, les dépenses engagées et les dépenses liquidées non encore ordonnancées.

D. Instances de Paiement

Définition

9. Les instances de paiement sont définies comme le montant des dépenses de l'État liquidées et impayées. Le critère d'évaluation portera sur un plafond pour les instances de paiements, observé en fin de trimestre.

Délai de transmission des informations

10. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI le montant des instances de paiements dans les mêmes conditions que celles définies au paragraphe 8 du présent PAT.

E. Arriérés de Paiements Extérieurs de l'État

Définition

11. Les arriérés de paiements extérieurs sont définis comme étant la somme des paiements dus et non payés sur la dette extérieure contractée ou garantie par l'État. La définition de dette extérieure présentée au paragraphe 13 s'applique ici. Le critère d'évaluation portant sur les arriérés de paiements extérieurs sera suivi de manière continue.

Délai de transmission des informations

12. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI toute accumulation d'arriérés de paiements extérieurs dès que l'échéance aura été dépassée.

F. Dette Extérieure non Concessionnelle Nouvellement Contractée ou Garantie par l'État

Définition

13. Ce critère d'évaluation s'applique à la dette telle que définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure (décision du Conseil d'administration No. 6230-(79/140), amendée par la décision du Conseil d'administration n° 12274-(00/85) (24/08/2000)) ainsi qu' aux engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune somme n'a été perçue. Il ne s'applique pas aux emprunts libellés en FCFA contractés ou garantis par l'État auprès de personnes physiques ou morales résidentes des pays membres de l'Union Économique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Il ne s'applique pas non plus aux emprunts contractés par la société de projets AIDB pour financer la construction du nouvel aéroport de Dakar. La définition de la nouvelle dette extérieure pour le critère d'évaluation exclut les opérations de rééchelonnement de dette existante au moment de l'approbation de l'ISPE. Le critère est mesuré en cumulé depuis l'approbation de la première revue du programme. Le plafond a été relevé à 80 milliards de francs CFA au quatrième trimestre 2008, afin de financer exclusivement le projet d'autoroute à péage Dakar-Diamniadio. Ce plafond de 80 milliards de francs CFA sera ajusté à la baisse du montant de tout revenu de privatisation, de vente de licences de téléphonie ou de tout autre actif de l'État (tel que les actions Sonatel) au titre de l'année 2008.

14. Le concept d'État utilisé pour ce critère d'évaluation inclut l'État comme défini au paragraphe 3, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics administratifs (EPA), les établissements publics à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel, les établissements publics de santé, les collectivités locales, les entreprises publiques, les sociétés nationales (i.e. sociétés publiques dotées d'une autonomie financière dont l'État détient au moins 50 pourcent du capital) et les agences de l'État.

15. Est considéré comme emprunt extérieur non concessionnel tout prêt dont la valeur actuelle nette, calculée à l'aide des taux d'intérêt de référence cités ci-après, est supérieure à 65 % de la valeur nominale (élément-don inférieur à 35%), à l'exception des prêts FMI sous

la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance qui sont considérés concessionnels même si l'élément don est inférieur à 35%. Pour les prêts ayant une échéance supérieure à 15 ans, les taux d'intérêt commerciaux de référence sur 10 ans publiés par l'OCDE sont utilisés pour le calcul de l'élément-don, alors que les taux d'intérêt commerciaux de référence sur 6 mois sont utilisés pour les emprunts à échéance plus courte.

Délai de transmission des informations

16. L'État informera les services du FMI de tout nouvel emprunt extérieur qu'il entend contracter ou garantir, ainsi que des conditions de cet emprunt, dès la signature du contrat.

G. Marchés Publics Conclus par Entente Directe

Définitions

17. Les marchés publics sont des contrats administratifs écrits et passés par l'État et toute entité sujette au code des marchés publics en vue de l'achat de fournitures ou de réalisation de prestations de services ou de l'exécution de travaux. Les marchés publics sont dits « par entente directe » ou « de gré à gré » lorsque l'autorité contractante attribue le marché au candidat qu'elle a retenu sans appel d'offre ou adjudication. L'indicateur trimestriel portera sur les marchés publics examinés par la *Commission Nationale des Contrats de l'Administration* (CNCA) jusqu'au 31 décembre 2007, et ceux examinés par le *Direction Centrale des Marchés* (DCM) après cette date.

Délai de transmission des informations

18. Le gouvernement communiquera aux services du FMI trimestriellement, dans un délai maximum d'un mois après la fin de la période d'observation, le montant total des marchés publics passés par tous les ministères et agences ainsi que le montant des marchés publics passés par entente directe par tous ces ministères et agences.

III. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

19. Le gouvernement communiquera les informations suivantes aux services du FMI, dans les délais maximum indiqués :

- (a) De façon immédiate : toute décision, circulaire, arrêté, décret, ordonnance ou loi ayant des répercussions économiques ou financières sur le programme en cours.
- (b) Dans un délai maximum de 45 jours, les données préliminaires sur :
 - en matière de recettes fiscales et sur un rythme mensuel, les émissions des impôts ainsi que les liquidations douanières par catégorie, assorties des recouvrements correspondants effectués par le Trésor;
 - le montant mensuel des dépenses engagées, liquidées et ordonnancées;

- le rapport trimestriel de la Direction de la dette et des investissements (DDI) sur l'exécution des programmes d'investissement;
- le TOFE provisoire sur une base mensuelle, établi à partir des balances de compte; et
- la balance provisoire des comptes du Trésor,

(c) Les données finales seront communiquées dès que les balances définitives des comptes du Trésor seront disponibles, mais au plus tard deux mois après la communication des données provisoires.

20. Pendant la durée du programme, les autorités communiqueront mensuellement aux services du FMI des données provisoires sur les dépenses courantes hors salaires et hors intérêts et les dépenses en capital financées sur ressources internes exécutées par avances de trésorerie par anticipation, dans un délai maximum de 45 jours. Les données seront tirées des balances provisoires des comptes consolidés du Trésor. Les données finales seront communiquées dès que les balances définitives des comptes du Trésor seront disponibles, au plus tard deux mois après la communication des données provisoires.

21. La banque centrale communiquera aux services du FMI :

- Le bilan mensuel de la banque centrale dans un délai maximum de deux mois;
- Le bilan consolidé des banques dans un délai maximum de deux mois;
- la situation monétaire, sur une base trimestrielle, dans un délai maximum de deux mois;
- les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs des banques commerciales, sur une base mensuelle; et
- les indicateurs de contrôle prudentiel et de solidité financière des institutions financières bancaires et non bancaires, comme rapportés dans le tableau *Situation des Établissements de Crédit vis-à-vis du Dispositif Prudentiel*, sur une base trimestrielle.

22. Le gouvernement mettra à jour de manière mensuelle, sur le site internet prévu à cet effet, les informations sur les montants de la *redevance de développement des infrastructures aéroportuaires* (RDIA) collectés, versés sur le compte séquestre et utilisés pour rembourser le prêt finançant la construction du nouvel aéroport.

Table 1 of TMU: Quantitative Assessment Criteria and Indicative Targets for 2008–09 1/
(In billions of CFA francs; unless otherwise specified)

	June 30, 2008		September 30, 2008	December 31, 2008
	Initial program target	New target		
Assessment criteria				
Floor on the basic fiscal balance 2/	-26	-48	-71	-95
Ceiling on the contracting or guaranteeing of new nonconcessional external debt by the government 3/ 4/	0	0	0	80
Ceiling on government domestic payment arrears (stock) 5/	0	0	0	0
Ceiling on government external payment arrears (stock) 5/	0	0	0	0
Ceiling on the amount of the float (depenses liquidees non payees) 6/	30	50	40	30
Indicative target				
Quarterly ceiling on the share of the value of public sector contracts signed by single tender (in percent)	20	20	20	20

1/ Data for September are indicative targets, with the exception of the assessment criteria monitored on a continuous basis.

2/ Defined as total revenue minus total expenditure and net lending, excluding externally financed capital expenditure, on-lending, and HIPC and MDRI spending. Cumulative since the beginning of the year. Total revenue excludes privatization receipts and sales of mobile telephone licenses.

3/ This target, which was defined on a continuous basis, is now defined on a cumulative basis since the beginning of the year. The ceiling was raised to CFAF 80 bn in the 4th quarter 2008, to finance exclusively the Dakar-Diamniadio toll highway project.

4/ This criterion excludes government or government-guaranteed CFAF borrowing from financial institutions within WAEMU. It also excludes external loans contracted by the airport project company (AIDB) to finance the construction of the new Dakar Airport.

5/ Monitored on a continuous basis.

6/ The budgetary float, which was defined as the expenditure for which a payment order has been issued and which has not been paid, is now defined as the expenditure for which a bill has been received and recognized (depense liquidee) and which has not been paid.

TABLEAU 2 DU MPEF : CONDITIONNALITÉ STRUCTURELLE 2008-09

Mesures de politiques	Date de mise en œuvre	Rationnel macroéconomique
Actions Préalables		
1. Publier les circulaires du premier ministre et du ministre de l'économie et des finances qui limitent les autorisations d'engagement pour les dépenses courantes en bien et services et pour les dépenses d'investissement sur ressources intérieures, tel que prévu au paragraphe 10.	Avant la discussion au conseil d'administration du FMI sur la première revue de l'ISPE	Asseoir l'ajustement budgétaire et éliminer les délais de paiements, tout en protégeant les dépenses sociales.
Critères d'Évaluation Structurels		
2. Adopter et rendre effectif le nouveau barème des tarifs de l'électricité qui propose des tarifs progressifs afin d'inciter aux économies d'énergie, avec des ajustements plus faibles pour les consommateurs à faibles revenus.	1 ^{er} août 2008	Gérer la demande d'électricité afin de limiter l'impact de la hausse des prix internationaux du pétrole sur les comptes budgétaires et extérieurs. Protéger les ménages les plus pauvres contre ces hausses de prix internationaux.
3. Publier un décret d'application de la loi 2007-16 sur la ZESID tel que prévu au paragraphe 17 du MPEF.	15 novembre 2008	Limiter l'impact de la zone économique spéciale sur les revenus de l'État et préserver la stabilité macroéconomique.
4. Publier une circulaire du Premier ministre contenant les directives destinées à renforcer la planification et l'évaluation des investissements publics, tel que prévu au paragraphe 16 du MPEF.	15 novembre 2008	Encourager la sélection des projets d'investissement les plus rentables économiquement et socialement; améliorer la productivité de la dépense publique et le potentiel de croissance de l'économie.
Repères Structurels		
5. Établir un programme biennal glissant d'émission de titres publics, en concertation avec la BCEAO, et tel que prévu au paragraphe 13 du MPEF.	30 juin 2008	Améliorer la gestion de trésorerie de l'État et éviter les délais de paiement; améliorer la gestion de la dette et favoriser le développement des marchés financiers; soutenir la politique monétaire de la BCEAO.

Mesures de politiques	Date de mise en œuvre	Rationnel macroéconomique
6. Achever un audit approfondi des délais de paiements de l'État confié à l'Inspection Générale des Finances, et tel que prévu au paragraphe 14 du MPEF.	30 septembre 2008	Éliminer les délais de paiement de l'État, rétablir l'intégrité du cadre budgétaire et soutenir le développement du secteur privé et la solidité du système bancaire
7. Adopter l'ensemble des textes légaux et réglementaires permettant le transfert effectif de la compétence du recouvrement des impôts directs d'État du Trésor à la DGID, à compter du 1 ^{er} janvier 2009, et tel que prévu au paragraphe 23 du MPEF.	31 octobre 2008	Améliorer le recouvrement des recettes fiscales et renforcer la viabilité budgétaire en facilitant la lutte contre la fraude fiscale.
8. Rédiger des protocoles d'accord qui stipuleront les droits et responsabilités respectives de la DGID, la DGD et l'APIX concernant l'administration de la ZESID, tel que prévu au paragraphe 17 du MPEF.	31 mars 2009	Préserver les recettes fiscales et sauvegarder la gouvernance budgétaire et la stabilité macroéconomique.



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Note d'information au public

DÉPARTEMENT
DES
RELATIONS
EXTÉRIEURES

Note d'information au public (NIP) n°08/
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le juin 2008

Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, D. C. 20431 USA

Le FMI conclut les consultations de 2008 au titre de l'article IV avec le Sénégal

Le Conseil d'administration du FMI a conclu le [18 juin 2008] les consultations au titre de l'article IV avec le Sénégal¹.

Informations générales

Au cours des 10 dernières années, le Sénégal a stabilisé sa situation macroéconomique et a enregistré une croissance supérieure à celle des autres pays de l'UEMOA. Le dynamisme de l'activité dans les services et la construction a porté la croissance du PIB en 2007 à 4 3/4 %, contre 2 1/4 % en 2006. Cependant, le secteur agricole a enregistré pour la deuxième année une baisse de sa production.

La hausse rapide des prix de l'énergie et de l'alimentation a fait grimper l'inflation en 2007 et a pesé sur les comptes budgétaires et extérieurs. L'inflation a atteint 6 %, soit le niveau le plus élevé depuis la dévaluation de 1994. La TVA et les droits de douane sur certains produits alimentaires ont été suspendus au milieu de 2007, la subvention sur le gaz butane a été relevée progressivement et des subventions sur les produits pétroliers ont été mises en place fin 2007. Ces mesures ont peut-être limité temporairement l'inflation, mais leur coût budgétaire a été substantiel (1 1/2 % du PIB).

Le déficit budgétaire global a été contenu à 3 1/2 % du PIB en 2007, contre 6 % du PIB un an plus tôt. Cependant, le règlement de dépenses engagées équivalant à 2 % du PIB a été reporté en 2008; cela représente un encours considérable de retards de paiement au secteur privé. L'évolution budgétaire a été marquée par la bonne tenue des recettes et l'augmentation des crédits budgétaires alloués aux secteurs sociaux.

¹ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des données économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui est soumis à l'examen du Conseil d'administration. À l'issue de cet examen, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays.

Le déficit des transactions courantes est passé à 10 1/2 % du PIB en 2007, du fait de la hausse du coût des importations de l'énergie et de l'alimentation, mais les exportations ont stagné parce que la restructuration des Industries chimiques du Sénégal a été retardée et que des obstacles structurels ont pesé sur la compétitivité du pays. Le compte des transactions courantes a profité de la hausse de l'investissement direct étranger et des recettes de la vente d'une troisième licence de télécommunications, et les indicateurs de la dette extérieure sont ainsi restés plus ou moins inchangés par rapport à 2006.

La politique macroéconomique est menée dans le cadre d'un programme appuyé par l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE) du FMI, qui a été approuvé en novembre 2007 (voir communiqué de presse no. 07/246). Ce programme repose sur quatre piliers : i) maîtriser le déficit budgétaire pour assurer la stabilité macroéconomique et préserver la viabilité de la dette; ii) améliorer la gouvernance et la transparence des finances publiques pour renforcer la crédibilité de la politique économique et pérenniser l'aide extérieure; iii) encourager l'activité du secteur privé en améliorant l'environnement économique et en s'attaquant aux obstacles structurels à une accélération de la croissance et à une amélioration de la compétitivité, et iv) limiter la vulnérabilité du secteur financier et accroître la contribution de ce secteur à l'économie.

Évaluation par le Conseil d'administration

Texte

Les notes d'information au public (NIP) s'inscrivent dans le cadre des efforts que déploie le FMI pour promouvoir la transparence de ses prises de position et de son analyse de l'évolution et des politiques économiques. Les NIP sont diffusées avec le consentement des pays concernés, à l'issue de l'examen par le Conseil d'administration des rapports sur les consultations au titre de l'article IV avec les pays, de la surveillance de l'évolution économique à l'échelle régionale, du suivi post-programme et des évaluations *ex post* de la situation des pays membres où le FMI a appuyé des programmes sur une longue durée. Les NIP sont aussi diffusées à l'issue de l'examen des questions de politique générale par le Conseil d'administration, sauf si le Conseil en décide autrement.

	2003	2004	2005	2006	2007 Est.
National income and prices (percent change)					
GDP at constant prices	6.7	5.9	5.6	2.3	4.8
Inflation (average)	0.0	0.5	1.7	2.1	5.9
External sector					
Current account balance (percent of GDP)	-6.1	-6.1	-7.8	-9.4	-10.4
Exports (in CFA francs, percent change)	-1.7	9.2	4.4	0.1	-2.9
Imports (in CFA francs, percent change)	7.1	9.8	15.6	9.0	12.7
Real effective exchange rate (percent change)	2.5	0.1	-1.3	-0.2	4.6
Money and credit					
Credit to the economy (percent change)	14.3	9.2	24.5	4.2	10.7
Government budget (percent of GDP)					
Revenue	18.1	18.3	19.2	19.9	20.9
Grants	1.9	2.1	1.6	1.5	2.5
Total expenditure and net lending	21.6	23.3	24.1	27.5	27.2
Overall balance	-1.3	-3.1	-3.0	-5.8	-3.5
Central government domestic debt	3.9	3.5	3.3	4.3	5.6
External public debt	50.8	44.0	42.4	17.8	18.1